COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION SFPIM		
Forme juridique ¹ : Société anonyme		
Adresse: Avenue Louise-Louizalaan		N°: 32 , boîte 4
Code postal: 1050 Commune: Ixelles		
Pays: Belgique		
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Adresse Internet 2 :	Bruxelles, francophone	
Adresse e-mail ² : accounting@sfpi-fpim.be		
	Numéro d'entreprise	0253.445.063
constitutif et modificatif(s) des statuts.	olus récent mentionnant la date de pu	ublication des actes
Ce dépôt concerne ³ :		
X les COMPTES ANNUELS en EURO 4	approuvés par l'assemblée ge	enérale du 20-03-2024
X les AUTRES DOCUMENTS		
relatifs à		
l'exercice couvrant la période du	01-01-2023 au	31-12-2023
l'exercice précédent des comptes annuels du	01-01-2022 au	31-12-2022
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sor	nt pas ⁵ identiques à ceux publiés a	antérieurement.
Nombre total de pages déposées: 89 Num	néros des sections du document nor	malisé non déposées parce que sans
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6	5, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.20, 12, 13, 14, 1	5
Signature (nom et qualité)	(n	Signature om et qualité)
Laurence BOVY	Koe	enraad VAN LOO
Présidente du conseil d'administration	Admi	nistrateur délégué

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

N° | 0253.445.063 | C-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOVY Laurence Présidente du Conseil d'Administration

Rue des Soldats 130, 1082 Berchem-Sainte-Agathe, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

VAN LOO Koenraad Administrateur délégué

ROESELBERGDAL 9, 3012 Wilsele, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

HENIN Olivier Administrateur

PLACE SAINT BEGGE 5, 5300 Andenne, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

SCHOORS Koen Administrateur

REINAERTSTRAAT 80, 9000 Gent, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

BERCKMOES Renaat Administrateur

BERCHEMBOSLAAN 16, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/07/2021, fin: 16/08/2023

VAN DEN NESTE Kathleen Administrateur

BORSBEKESTRAAT 100, 9551 Ressegem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/07/2021, fin: 20/07/2027

CALLENS Isabelle Administrateur

Rue des Montagnes 8, 1450 Chastre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/07/2021, fin: 20/07/2027

PIRE Nicolas Administrateur

AVENUE DE LA ROUCHEFOUCAULT 52, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

SCHUERMANS Lieve Administrateur

NACHTEGAALSTRAAT 13, 3590 Diepenbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

OMBELETS Nathalie Administrateur

Rue Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

GONZALEZ Ariel Administrateur

Nijverheidskaai 30, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 16/08/2023

HARKAY Pierre Administrateur

Av. Rene Stevens 11, 1160 Auderghem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

BERCKVENS Dieter Administrateur

Lijnmolenstraat 12, 9040 Sint-Amandsberg, Belgique Mandat: Administrateur, début: 16/08/2023, fin: 01/01/2028

GODDEERIS Caroline Administrateur

Chrisantenlaan 20, 3550 Heusden-Zolder, Belgique Mandat: Administrateur, début: 16/08/2023, fin: 01/07/2027

MAZARS BEDRIJFSREVISOREN-REVISEUR D'ENTRPRISES BV 0428837889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Numéro de membre: B00021

Mandat: Commissaire, début: 10/05/2022, fin: 20/03/2025

Représenté par:

1 SCHUEREMANS Sébastien

Avenue de la paix 46 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

Bedrijfsrevisor, Numéro de membre : A02413

PEETERS Eddy Commissaire du Gouvernement

KREKELHOF 31, 3360 Bierbeek, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 01/12/2020

JEHOTTE Raphaël Commissaire du Gouvernement

AVENUE COLONIALE 9, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 10/07/2021

N°	0253.445.063		C-ca _l	p 2.2	
----	--------------	--	-------------------	-------	--

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	7.717.405.014	9.427.425.174
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	532.432	518.192
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	491.978	483.149
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	40.454	35.043
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	7.716.872.582	9.426.906.983
Entreprises liées	6.15	280/1	246.757.391	248.747.391
Participations		280	246.757.391	248.747.391
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	2.906.800.860	2.668.424.249
Participations		282	2.615.443.991	2.421.286.354
Créances		283	291.356.869	247.137.895
Autres immobilisations financières		284/8	4.563.314.331	6.509.735.343
Actions et parts		284	4.500.449.994	6.433.576.852
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	62.864.337	76.158.491

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.991.971.908	649.985.077
Créances à plus d'un an		29	12.233.816	11.110.933
Créances commerciales		290	0	
Autres créances		291	12.233.816	11.110.933
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	66.806.156	29.681.911
Créances commerciales		40	11.145.209	2.334.153
Autres créances		41	55.660.948	27.347.757
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	1.726.148.715	3.285.076
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	1.726.148.715	3.285.076
Valeurs disponibles		54/58	167.769.943	566.956.240
Comptes de régularisation	6.6	490/1	19.013.277	38.950.917
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.709.376.922	10.077.410.251

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
		40/45		
CAPITAUX PROPRES		10/15	9.289.564.827	8.920.014.976
Apport	6.7.1	10/11	7.470.543.813	7.470.543.813
Capital	•	10	7.441.650.257	7.441.650.257
Capital souscrit		100	7.441.650.257	7.441.650.257
Capital non appelé ⁰		101		
En dehors du capital		11	28.893.556	28.893.556
Primes d'émission		1100/10	28.893.556	28.893.556
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	202.309.654	177.107.743
Réserves indisponibles		130/1	202.309.654	177.107.743
Réserve légale		130	202.309.654	177.107.743
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	14	1.616.711.360	1.272.363.421
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 7		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		1.394
Provisions pour risques et charges		160/5		1.394
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		1.394
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	419.812.095	1.157.393.881
Dettes à plus d'un an	6.9	17	41.801.589	26.501.589
Dettes financières		170/4	41.793.177	26.493.177
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	41.793.177	26.493.177
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.412	8.412
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	375.643.849	1.128.682.140
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	
Dettes financières		43		840.000.000
Etablissements de crédit		430/8		840.000.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.829.321	1.625.327
Fournisseurs		440/4	3.829.321	1.625.327
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.155.261	827.734
Impôts		450/3	554.599	364.889
Rémunérations et charges sociales		454/9	600.662	462.844
Autres dettes		47/48	370.659.267	286.229.079
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.366.658	2.210.152
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.709.376.922	10.077.410.251

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N° 0253.445.063 C-cap 4

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	18.622.526	11.317.140
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes cours d'exécution: augmentation (réduction)	s en (+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	18.296.093	10.863.669
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	326.433	453.471
Coût des ventes et des prestations			60/66A	33.342.239	28.219.843
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	17.962.531	12.537.700
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	6.465.099	5.106.657
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	152.013	116.109
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en					
d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	; (+)/(-)	6.10	631/4	59.152	47.433
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-1.394	-7.125
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	8.351.106	10.418.089
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frai restructuration	is de (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	353.731	981
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-14.719.713	-16.902.703

 N°

	ļ	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	758.641.625	579.006.479
Produits financiers récurrents			75	589.390.428	549.590.646
Produits des immobilisations financières			750	555.872.165	540.047.696
Produits des actifs circulants			750 751	33.380.392	1.753.979
		6.11	752/9	137.872	7.788.971
Autres produits financiers		0.11	752/9	137.072	7.700.971
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	169.251.197	29.415.832
Charges financières			65/66B	226.189.919	41.957.162
Charges financières récurrentes		6.11	65	13.113.120	3.009.373
Charges des dettes			650	12.080.774	2.152.731
Réductions de valeur sur actifs circulants autres stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	•		651	249.822	143.500
	(+)/(-)				
Autres charges financières			652/9	782.525	713.142
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	213.076.799	38.947.788
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	517.731.993	520.146.614
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	13.693.758	4.686.850
Impôts			670/3	13.693.758	6.047.505
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fisca	ales		77		1.360.655
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	504.038.236	515.459.764
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	504.038.236	515.459.764

N° 0253.445.063 C-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.776.401.656	1.330.105.119
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	504.038.236	515.459.764
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.272.363.421	814.645.356
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	25.201.912	25.772.988
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	25.201.912	25.772.988
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.616.711.360	1.272.363.421
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	134.488.385	31.968.710
Rémunération de l'apport		694	134.488.385	31.968.710
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxx	1.030.399
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	162.427	
Cessions et désaffectations		8173	13.309	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	1.179.516	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exerc	cice	8323P	xxxxxxxxxxxx	547.249
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	153.598	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	13.309	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exerc	cice	8323	687.539	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	491.978	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMORILIGATIONS OCCUPANT LES			
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxx	285.386
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	16.208	
Cessions et désaffectations	8175	7.850	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	293.744	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxx	250.344
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	2.947	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	253.291	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	40.454	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PA	ARTS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxx	468.802.683
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+	-)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	468.802.683	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+	·)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Dádustione de velous ou terme de l'evencies	8521P	***************************************	247 555 202
Réductions de valeur au terme de l'exercice Mutations de l'exercice	00218	xxxxxxxxxxxxx	217.555.293
	0474	4 400 000	
Actées	8471	4.490.000	
Reprises	8481 8491		
Acquises de tiers Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
	·)/(-) 8511		
		222.045.202	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	222.045.293	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxx	2.500.000
Mutations de l'exercice (+	·)/(-) 8541	-2.500.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	246.757.391	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
	-)/(-) 8621		
Autres (+	-)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TER L'EXERCICE	8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxx	2.652.434.778
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	234.002.224	
Cessions et retraits		8372	23.035.111	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382	7.067.150	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	2.870.469.042	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxx	114.334.215
Mutations de l'exercice				
Actées		8472	43.835.608	
Reprises		8482	7.731.548	
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512	-1.830.627	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	148.607.648	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxx	116.814.209
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542	-10.396.806	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552	106.417.403	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	2.615.443.991	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	xxxxxxxxxxxx	247.137.895
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	44.824.600	
Remboursements		8592	510.000	
Réductions de valeur actées		8602	5.803.750	
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622	5 700 40-	
Autres	(+)/(-)	8632	5.708.125	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)	291.356.869	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU L'EXERCICE	TERME DE	8652	5.803.750	
				I

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTION PARTS	S ET			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxx	6.631.571.567
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	102.577.278	
Cessions et retraits		8373	1.895.593.931	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383	-7.067.150	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	4.831.487.764	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxx	98.301.106
Mutations de l'exercice				
Actées		8473	135.769.585	
Reprises		8483	3.820.875	
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513	1.830.627	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	232.080.443	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxx	99.693.609
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543	-736.283	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553	98.957.327	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	4.500.449.994	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxx	76.158.491
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	2.397.858	
Remboursements		8593	9.413.276	
Réductions de valeur actées		8603	6.278.941	
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633	205	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	62.864.337	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AL L'EXERCICE	J TERME DE	8653	6.278.941	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nations	directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature Nombre		%	%	annuels devi arrêtés au e			of (-) unités)
ZEPHYR-FIN Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32, 1050 ixelles Belgique 0455.683.333					31/12/2022	EUR	180.308	-32.590
SFPIM Real Estate Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32, 1050 Îxelles Belgique 0867.095.371	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.450.579	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	208.761.913	-6.806.202
CERTI-FED Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32, 1050 ixelles Belgique 0890.159.991	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.400	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	51.161.782	12.651
PALAIS DES CONGRES- CONGRESPALEIS Société anonyme Kunstberg 22 1000 Bruxelles	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	510.382	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	36.360.923	-3.940.033
Belgique 0867.141.297 ORIZIO Société à responsabilité limitée EMMANUEL MOUNIERLAAN 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	95.000	100,00	0,000	31/12/2022	EUR	44.156.548	993.256
0748.658.173	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	499.999	49,99	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	Droits sociaux détenus					Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directer	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net		
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) Inités)		
CITYFORWARD Société en commandite Rue Royale 47 1000 Bruxelles Belgique					31/12/2022	EUR	101.986.998	986.998		
O784.472.652 OSTF BELGIUM INVESTOR POOL GMBH & CO.KG	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000.000	49,50	0,00	31/12/2017	EUR	1.066.578	-28.069		
Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique MARKTSTRASSE 65 68789 ST LEON-ROT										
Allemagne	CERTIFICATS	2.000	98,99	0,00						
SPARKI	OLIVIII IOAIO	2.000	00,00	0,00		EUR	0	0		
Société à responsabilité limitée Michel De Braeystraat 52 2000 Antwerpen Belgique 0781.569.085										
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	195	49,37	0,00						
BGF Management Société anonyme RUE VIEUX MARCHE AUX GRAINS 63 1000 Bruxelles Belgique 0725.850.010					31/12/2022	EUR	277.905	55.952		
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49	49,00	0,00						
SCALE-UPS.EU Société anonyme Walemstraat 18 2860 Sint-Katelijne-Waver Belgique 0704.873.858					31/12/2022	EUR	481.710	99.032		
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	960.087	48,98	0,00						

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	S			nées extraites des dei nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
DATANG -SFPI VENTURE CAPITAL FUND					31/12/2019	CNY	99.317.891	0
Geen rechtsvorm ROOM 519,40 XUEYUAN ROAD 100191 BEIJING Chine								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	45.000	45,00	0,00				
SMARTFIN VENTURES Société anonyme Rue Abbé Cuypers 3 1040 Etterbeek Belgique 0671.644.727					31/12/2022	EUR	6.653.270	-1.055.680
	ACTIONS ORDINAIRES	7.000.000	41,89	0,00				
BELGIAN GROWTH FUND 1 Société en commandite simple RUE DU VIEUX MARCHE AUX 1000 Bruxelles Belgique 0725.901.280	NOMINATIVES				31/12/2022	EUR	77.709.668	766.585
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	55.935.000	39,84	0,00				
SEEDER FUND II Société en commandite Allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht Belgique 0784.464.833					31/03/2023	EUR	2.279.190	-370.762
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	414.109	15,63	0,00				
THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND-14B	NOMINATIVES				31/12/2022	EUR	64.321.726	-59.752
Société anonyme Avenue du Port 86C 320 1000 Bruxelles Belgique 0721.470.261								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49.788.236	37,03	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	s sociaux o	détenus	3		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nations	directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net	
	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)	
BECODE Société à responsabilité limitée Cantersteen 12 1000 Bruxelles Belgique 0764.802.240					31/12/2022	EUR	177.416	-452.928	
PALAIS DES BEAUX ARTS-PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000	33,33	0,00	31/12/2022	EUR	47.882.694	439.245	
Société anonyme à finalité sociale RUE RAVENSTEINSTRAAT 23 1000 Bruxelles Belgique 0895.408.978	ACTIONS								
ETHIAS Société anonyme Rue des Croisiers 24 4000 Liège	ORDINAIRES NOMINATIVES	8.439	32,53	0,00	31/12/2022	EUR	1.611.324.752	172.581.688	
Belgique 0404.484.654	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.333.330	31,67	0,00	04449/2000	5110	W 000 000		
Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht Belgique 0707.902.931					31/12/2022	EUR	11.283.062	-1.017.180	
BE CENTRAL Société anonyme à finalité sociale CANTERSTEEN 12 1000 Bruxelles Belgique 0670.901.290	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000	29,50	0,00	31/12/2022	EUR	2.679.933	174.380	
0070.301.230	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	165.344	30,31	0,00					

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	s sociaux o	détenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE		directer	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%		devis e		of (-) nités)
MICLEDI MICRODISPLAYS Société à responsabilité limitée Sluisstraat 79 , boîte 03.01 3000 Leuven Belgique 0735.885.451					31/12/2022	EUR	221.715	-4.846.303
BPOST Société anonyme Boulervard Anspach 1 , boîte 1 1000 Bruxelles Belgique 0214.596.464	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	30,30	0,00	31/12/2022	EUR	806.706.363	124.303.382
SFPIM INTERNATIONAL Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 ,	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES ACTIONS ORDINAIRES	51.737.760 2.074.689	25,87 1,04		31/12/2022	EUR	84.573.355	1.764.383
Belgique 0411.892.088 BECOVER Société anonyme AVENUE MAURICE DESTENAY 13 4000 Liège Belgique	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.012	26,25	56,42	31/12/2021	EUR	19.891.064	-69.007
0768.934.341 CAPRICORN FUSION CHINA FUND Société anonyme Lei 19 , boîte 10 3000 Leuven Belgique 0737.709.942	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.002	25,00	0,00	31/12/2022	EUR	10.458.522	-1.206.137
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.199.312	25,34	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	détenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
BRUSSELS AIRPORT COMPANY Société anonyme Boulevard Auguste Reyers 80 1030 Schaerbeek Belgique 0890.082.292					31/12/2022	EUR	723.784.802	11.525.615
THEODORUS III Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht Belgique 0535.803.353	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	363.156	25,00	0,00	31/12/2022	EUR	3.303.349	-693.455
BIOXODES Société anonyme Rue Santos- Dumont 1 6041 Gosselies Belgique 0825.151.779	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	24,69	0,00	31/12/2022	EUR	6.717.448	-2.004.162
BILOBA INVESTMENT Société anonyme Boulevard Emmanuel Servais 20 L-2535 LUXEMBOURG Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.972.147	24,72	0,00	31/12/2020	EUR	8.642.124	4.310.551
NXTPORT Société à responsabilité limitée SINT-PIETERSVLIET 7 2000 Antwerpen Belgique 0429.672.881	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.415.830	24,27	0,00	31/12/2022	EUR	4.673.370	-814.681
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.343	24,57	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	directe	ment	par les filiales	Comptes annuels	Code	Capitaux propres	Résultat net
	ratare	Nombre	%	%	arrêtés au	e		of (-) Inités)
TARA INDIA FUND IV TRUST Geen rechtsvorm IL&FS Financial Centre, Plot No. C-22 G 400051 Mumbai Inde					31/03/2020	INR	1.354.702.444	-692.465.967
THAUMAS Société anonyme Land Van Waaslaan(KAL) 5 9130 Kieldrecht (Beveren) Belgique 0715.994.117	ACTIONS ORDINAIRES	551	24,43	0,00	31/12/2022	EUR	265.411.997	118.627
FUNDCO EP Société anonyme Avenue Marie-Thérèse 28 2132 LUXEMBOURG Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.364.239	23,32	0,00		EUR	0	0
SAFRAN BLADES Société anonyme Rue Forges 5 4570 Marchin Belgique 0795.523.922	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.997	23,32	0,00		EUR	0	0
LOTERIE NATIONALE-NATIONALE LOTERIJ Société anonyme de droit public Rue Belliard 25-33 1040 Etterbeek Belgique 0223.967.357	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.030.524	22,00	0,00	31/12/2022	EUR	231.275.850	9.133.163
ADDAX MOTORS Société anonyme KLEINE TAPUITSTRAAT 18 8540 Deerlijk Belgique 0637.770.347	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.760	21,28	0,00	31/12/2022	EUR	-1.603.106	-3.944.381

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	détenus	5			nées extraites des de nptes annuels disponi		
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
SHIPPR	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.679	26,51	0,00	31/12/2022	EUR	3.490.174	-2.137.157
Société anonyme Avenue Louise 350 1050 Ixelles Belgique 0674.799.306								
QBIC FUND III	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	461.647	26,87	0,00	31/12/2022	EUR	4.072.032	-827.968
Société en commandite Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0782.842.062								
QBIC II FUND ARKIV	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.000	14,12	0,00	31/12/2022	EUR	27.766.662	-1.740.173
Société anonyme Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0668.517.070								
VIVES INTER-UNIVERSITY FUND	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	120.000	20,37	0,00	31/12/2022	EUR	5.108.606	-1.842.335
Société anonyme PLACE DE L'UNIVERSITE 16 , boîte 27 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0750.788.908								
FUND+	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	64.000	20,00	0,00	31/12/2022	EUR	119.593.001	-4.280.052
Société anonyme GROOT BEGIJNHOF 60 , boîte 001 3000 Leuven Belgique 0629.896.521								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	26.164	20,18	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux (sociaux détenus				nées extraites des der nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
EPIMEDE Société anonyme RUE LAMBERT LOMBARD 3 4000 Liège Belgique 0634.750.380					30/06/2023	EUR	7.361.577	-1.647.788
BELGIAN MOBILE ID Société anonyme Rue du Marquis 1 1000 Bruxelles Belgique 0541.659.084	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.080	20,00	0,00	31/12/2022	EUR	18.888.737	-604.648
CALYOS Société anonyme Zoning de Jumet, 4ème rue 20 6040 Jumet (Charleroi) Belgique 0837.940.141	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	147.793	20,00	0,00	31/12/2022	EUR	3.395.137	-1.746.344
SCALE II Société anonyme Cantersteen 10 1000 Bruxelles Belgique 0731.627.250	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	106.004	19,64	0,00	31/12/2022	EUR	5.672.500	-240.838
PDC LINE PHARMA Société anonyme Boulevard Patience et Beaujonc 3 , 4000 Liège Belgique 0657.842.221	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	192	19,41	0,00	31/12/2022	EUR	8.999.030	-5.975.741
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	48.685	21,46	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	s sociaux o	détenus	;			nées extraites des de nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nations	directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
NEWTON BIOCAPITAL II					31/12/2022	EUR	11.456.146	-1.516.035
Société anonyme								
TERVURENLAAN 273								
1150 Woluwe-Saint-Pierre								
Belgique 0779.335.513								
REGENERO IMPACT ASSET	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.969.423	19,04	0,00	31/12/2020	EUR	23.910.229	4.207.319
Société anonyme RUE EUGENE RUPPERT 12 2453 Luxembourg Luxembourg								
	ACTIONS ORDINAIRES	8.202.742	19,01	0,00				
QBIC FEEDER FUND	NOMINATIVES							
Société anonyme					31/12/2022	EUR	12.976.458	-1.149.247
OTTERGEMSESTEENWEG ZUID 808, 9000 Gent								
Belgique 0846.493.561								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.993	18,37	0,00				
SEEDER FUND					31/03/2022	EUR	5.475.731	-288.760
Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht Belgique								
0663.761.496								
	ACTIONS ORDINAIRES	3.000	18,29	0,00				
NEWTON BIOCAPITAL I	NOMINATIVES				04/40/2022		05.400.5.10	2 /27
Société anonyme AVENUE DE TERVUEREN 273 1150 Woluwé-Saint-Pierre Belgique 0674.831.275					31/12/2022	EUR	65.496.942	-3.437.508
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.075.000	17,67	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux (détenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directement		par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
NUCLEIS Société anonyme ALLEE DU SIX AOUT 8 4000 Liège Belgique 0676.683.084					31/12/2022	EUR	-4.128.479	-1.146.672
SOLITHOR Société à responsabilité limitée ONDERNEMERSLAAN 5429 3800 Sint-Truiden Belgique 0773.820.270	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.500	27,34	0,00	31/12/2022	EUR	6.834.708	-3.168.020
SINNOLABS HONG KONG LIMITED Geen rechtsvorm NATHAN ROAD 573 838 Lai Chi kok Hong-Kong	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.692.307	16,76	0,00	31/12/2017	EUR	-241.796	-182.768
OMXE PARTNER Société anonyme HAVENLAAN 86C , boîte 204 1000 Bruxelles Belgique 0764.567.361	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.100	16,67	0,00	31/12/2022	EUR	31.854	-17.126
OncoDNA Société anonyme AVENUE LOUIS BREGUET 1 6041 Gosselies Belgique 0501.631.837	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.250	16,67	0,00	31/12/2022	EUR	998.313	-6.136.714
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.258.501	17,81	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	5			nées extraites des der nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	directe	ment	par les filiales	Comptes annuels	Code	Capitaux propres	Résultat net
	Nature	Nombre	%	%	arrêtés au	e		of (-) unités)
CIM CAPITAL RESTRUCT FUND					31/12/2022	EUR	17.224.710	-1.392.961
Société en commandite GODEFRIDUSKAAI 12 2000 Antwerpen Belgique 0758.361.836								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	15,44	0,00				
INVENTURES II					31/12/2022	EUR	16.316.130	-6.841.336
Société anonyme Avenue des Arts 56 1000 Bruxelles Belgique 0668.434.522								
	ACTIONS	5.200.000	15,36	0,00				
	ORDINAIRES NOMINATIVES							
OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND					31/12/2013	EUR	7.760.267	-2.926.339
Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique TALSTRASSE 27E 64625 BENSHEIM-AUERBACH								
Allemagne								
DELTA O	CERTIFICATS	3.000.000	15,23	0,00				
DELTA Q Société anonyme Boulevard d'Anvers 40 1000 Bruxelles Belgique 0739.729.126					31/12/2022	EUR	7.069.032	-2.897.592
	ACTIONS ORDINAIRES	398.010	15,20	0,00				
CARRICORN ICT ARKIN	NOMINATIVES							
CAPRICORN ICT ARKIV Société anonyme LEI 19 , boîte 9 3000 Leuven Belgique 0508.694.526					31/12/2022	EUR	17.324.011	-2.014.641
	ACTIONS ORDINAIRES	5.000.000	15,06	0,00				
THE FAKTORY FUND	NOMINATIVES				04/40/2022	[2 222	4.504.545
Société en commandite AVENUE DU PRE AILY 24 4031 Angleur Belgique 0740.506.215					31/12/2022	EUR	8.923.079	1.501.815
01 40.000.210								

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	3			nées extraites des de nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) ınités)
AVELEDA AL	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.590.063	14,99	0,00				
AXELERA AI Société à responsabilité limitée High Tech Campus 5 5656 Eindoven Pays-Bas 82483027						EUR	0	0
GOOD HARVEST BELGIUM I	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.597.015	12,45	0,00	31/12/2022	EUR	44.799.787	-2.985.196
Société à responsabilité limitée LOUIZALAAN 480 1050 Ixelles Belgique 0711.797.084					0.1.2.2022	2011		
SONACA	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	14,78	0,00	31/12/2022	EUR	219.679.992	-87.673.148
Société anonyme ROUTE NATIONALE CINQ 5 6041 Gosselies Belgique 0418.217.577								
PERFORMA CLEANTECH	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.595	14,75	0,00	29/02/2020	BRL	147.978.000	9.285.000
INVESTMENT FUND Geen rechtsvorm AV PAULISTA BELA VISTA 1636 9° 0131020 SÃO POLO Brésil								
9.5 MAGNITUDE VENTURES	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	25.900.000	14,72	0,00	20/06/2022	ELID.	40,440,000	4 400 400
Société anonyme VAN DIEPENBEECKSTRAAT 8 2018 Antwerpen-2018 Belgique 0679.808.959					30/06/2023	EUR	13.442.606	-1.108.125
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.931.250	14,68	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	détenus	6			nées extraites des dei nptes annuels disponi		
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
TEXERE BIOTECH Société à responsabilité limitée RUE DES ARTISANS 4 , boîte A 6210 Frasnes-lez-Gosselies Belgique 0666.661.105					31/12/2022	EUR	-710.144	-825.129
INNOVATION FUND Société anonyme BLD AUGUSTE REYERS 80 1030 Schaerbeek Belgique 0598.764.469	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.880	14,29	0,00	31/12/2022	EUR	35.319.537	-2.272.997
SYNERGIA MEDICAL Société anonyme RUE EMILE FRANCQUI 6 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0540.563.776	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	93	13,80	0,00	31/12/2022	EUR	18.576.968	-4.523.311
EXE VIR BIO Société à responsabilité limitée TECHNOLOGIEPARK-ZWIJNAARDE 9052 Zwijnaarde Belgique 0750.495.334	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.791	11,43	0,00	31/12/2022	EUR	15.700.791	-1.731.925
EPICS THERAPEUTICS Société anonyme ADRIENNE BOLLAND 47 6041 Gosselies Belgique 0690.759.071	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000	13,42	0,00	31/12/2022	EUR	14.002.616	-5.399.664
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	62.655	13,39	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	détenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nations	directe	rectement		Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature Nombre % %		annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)		
PROFINPAR FUND Société en commandite simple RUE D'ARLON 6 8399 WINDHOF Luxembourg					31/12/2020	EUR	17.487.716	-281.174
WHITE FUND Société anonyme RUE LAMBERT LOMBARD 3 4000 Liège Belgique 0736.705.496	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.100	13,26	0,00	31/12/2022	EUR	9.888.015	-792.896
OMXE INVEST Société en commandite HAVENLAAN 86C , boîte 204 1000 Bruxelles Belgique 0764.601.708	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	13,23	0,00	31/12/2022	EUR	33.460.527	-62.088
E-HEALTH VENTURE Société anonyme RESEARCHDREEF 10 1070 Anderlecht Belgique 0708.902.328	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.736.359	11,86	0,00	31/12/2022	EUR	759.673	-638.607
Junction Growth Investors Fund Société en commandite REGINE BEERPLEIN 1 2018 Antwerpen-2018 Belgique 0789.263.165	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000				EUR	0	0
	ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	12,34	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	3			nées extraites des de nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	directement		par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net	
D'ENTREPRISE	Nature Nombre %		%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)	
LSP 6 Privak Société en commandite KLEIN NAZARETH 12 9840 De Pinte Belgique 0730.572.326					31/12/2022	EUR	27.105.254	-4.633
AIR BELGIUM Société anonyme RUE EMILE FRANCQUI 7 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0648.801.623	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000.000	12,33	0,00	31/12/2022	EUR	-41.010.167	-44.605.756
INDUSTRYA FUND Société à responsabilité limitée RUE JEAN POTIER 1 4100 Seraing Belgique 0754.619.022	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	89.517	12,15	0,00	31/12/2022	EUR	9.135.911	-997.895
CAPRICORN HEALTH TECH FUND Société anonyme LEI 19, boîte 15 3000 Leuven Belgique 0823.483.676	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	15.470	11,90	0,00	31/12/2022	EUR	27.991.463	4.938.398
CAPRICORN DIGITAL GROWTH FUND Société anonyme LEI 19, boîte 6 3000 Leuven Belgique 0729.560.952	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	11,89	0,00	31/12/2022	EUR	29.451.561	-2.176.737
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,83	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	s sociaux o	détenus	3			nées extraites des del nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	Nations	directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
KEBONY AS					31/12/2022	EUR	9.610.711	438.506
Geen rechtsvorm HOFFSVEIEN 48 0377 OSLO Norvège								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	0	12,44	0,00				
VIVES II Société anonyme Place de l'Université 16 , boîte 27					31/12/2022	EUR	22.471.996	3.226.807
1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0838.819.178								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000	11,68	0,00				
CAPRICORN SUSTAINABLE CHEMISTRY FUND	THOMIND WITE D				31/12/2022	EUR	52.442.300	-4.169.068
Société anonyme LEI 19 , boîte 20 3000 Leuven Belgique 0668.545.378								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,56	0,00				
NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES Société anonyme RUE AUGUST PICCARD 48 6041 Gosselies Belgique 0762.966.663					31/12/2021	EUR	3.430.316	-1.111.908
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.250	11,36	0,00				
AV BELGIUM II Société à responsabilité limitée Avenue Louise 480 1050 Ixelles Belgique 0776.987.222	NOMINATIVES				31/12/2022	EUR	11.014.843	-3.217.157
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	10,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	s sociaux (détenus	3			nées extraites des de nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) Inités)
Euroclear Holding					31/12/2022	EUR	5.736.134.064	278.662.664
Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 1 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0700.808.073								
reMYND	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	406.754	12,92	0,00	31/12/2022	EUR	-3.047.874	-8.102.809
Société anonyme GASTON GEENSLAAN 1 3001 Heverlee Belgique 0476.910.101								
FORTINO CAPITAL Ventures I ARKIV	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	652.725	13,36	0,00				
Société en commandite BORSBEEKSEBRUG 36 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0646.862.118					31/12/2022	EUR	12.428.312	-174.571
INBIOSE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	82.500	10,82	0,00	31/12/2022	EUR	-6.198.837	-6.520.752
Société anonyme TECHNOLOGIEPARK 82 , boîte 41 9052 Zwijnaarde Belgique 0534.887.593								
AUXIN SURGERY	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	386.970	20,37	0,00				
Société anonyme FOND JEAN PAQUES 4 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0545.739.420					31/12/2021	EUR	1.953.813	-1.085.196
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	482	10,03	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits	s sociaux o	détenus	3			nées extraites des de nptes annuels disponi	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directer	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) Inités)
LINEAS GROUP Société anonyme KONING ALBERT II LAAN 37 1030 Schaerbeek Belgique 0822.966.806					31/12/2022	EUR	97.646.238	-262.944.107
KASTEEL CANTECROY BEHEER (IN VEREFFENING) NV	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	94.745.763	35,16	0,00	31/12/2022	EUR	2.407.832	-139.725
Société anonyme Bist 47 2180 Ekeren (Antwerpen) Belgique 0890.975.484	ACTIONS	2.365.833.0	00.00	0.00				
SETEF Société en commandite par actions RUE JEAN MONNET 2 2180 LUXEMBOURG Luxembourg 23344850	ORDINAIRES NOMINATIVES	68	99,99	0,00		EUR	0	0
IMPACT EXPANSION FUND I Société en commandite spéciale Avenue de la Porte-Neuve 11 2227 Luxembourg Luxembourg 270784	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	204.731	29,58	0,00		EUR	0	0
IMPAKTEU Société anonyme AVENUE JULES CESAR 2 , boîte 7 1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique 0790.424.888	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	0	19,88	0,00	30/06/2023	EUR	3.623.905	-145.595
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.000	19,09	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	détenus	3			nées extraites des der nptes annuels disponil	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directe	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) nités)
UNIVERCELLS					31/12/2022	EUR	109.168.897	-6.751.720
Société anonyme Zoning industriel de Jumet, Avenue 6040 Jumet (Charleroi) Belgique 0502.742.288								
GRIDLINK	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	411.542	12,82	0,00		EUR	0	0
Société anonyme Kortrijksesteenweg 387 8530 Harelbeke Belgique 0798.269.616								
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	311.798	31,18	0,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	672.502	680.675
8681	672.502	680.675
8682		
8683		
52	476.213	2.604.401
8684		
53	1.725.000.000	
8686	1.725.000.000	
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

490000 Charges à reporter

491000 Produits acquis - Autres

491100 Produits acquis - Prorata d'intérêts

491200 Accrued Financial income

Exercice	
	417.164
	2.776.812
	5.947.798
	9.871.503

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital Catégories d'actions

ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	7.441.650.257
(100)	7.441.650.257	

Codes	Montants	Nombre d'actions	
	7.441.650.257	26.308.283	
8702	XXXXXXXXXXXXXX	26.308.283	
8703	XXXXXXXXXXXXXX		

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres
Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Engagement d'émission d'actions
Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
l	
8745	
8746	
8747	
8751	

N°	0253.445.063		C-cap 6.7.1
		Codes	Exercice
Parts	non représentatives du capital		
Re	épartition		
	Nombre de parts	8761	
	Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ve	entilation par actionnaire		
	Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	

8781

	Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	

Nombre de parts détenues par les filiales

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

ETAT BELGE 100%

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR Durées à plus d'un an échéant dans l'année Dettes financières Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Emprunts obligataires and subordonnés Elabilissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes Emprunts subordonnés Emprunts de dettes assimilées Entre de location-financement et dettes assimilées Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Emprunts subordonnés Entre de location-financement et dettes assimilées Emprunts subordonnés Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes Pottes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir Dettes financières Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Emprunts obligataires		Codes	Exercice
Dettes financières 3801	VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	0000	ZAGIS.ISC
Emprunts subordonnes 8811 Emprunts Obligataires non subordonnés 3821 Dettes de location-financement et dettes assimilées 3831 Elabissements de crédit 3841 Autres emprunts 3851 Dettes commerciales 3861 0 Fournisseurs 3871 0 Effets à payer 3881 0 Acomptes sur commandes 3891 0 Acurres dettes 3901 0 Total des dettes à plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 802 0 Dettes inancières 8802 8812 0 Emprunts subordonnés 8812 0 0 0 Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8812 0<	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Emprunts obligataires non subordonnés	Dettes financières	8801	
Detect de location-financement et dettes assimilées	Emprunts subordonnés	8811	
Etablissements de crédit 8851 Autres emprunts 8851 Dettes commerciales 8861 0 Fournisseurs 8871 0 Effets à payer 8881 4 Acomptes sur commandes 8891 4 Acurptes dettes 8891 4 Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) 0 Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8802 6 Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8812 6 Emprunts subordonnés 8812 8822 6 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 8834 8833 8834 88	Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Autres emprunts	Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Dettes commerciales 8861 0 Fournisseurs 8871 0 Effets à payer 8881 4 Acomptes sur commandes 8891 4 Autres dettes 8901 5 Total des dettes à plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 6(2) 0 Dettes financières 8802 Emprunts subordonnés 8812 Emprunts buligataires non subordonnés 8822 8822 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 8822 Etablissements de crédit 8852 8852 Dettes commerciales 8852 8852 Fournisseurs 8872 8872 Effets à payer 8862 8862 Autres dettes 8902 8892 Autres dettes aux commandes 8892 Autres dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8813 Emprunts subordonnés 8813 Emprunts subordonnés 8813	Etablissements de crédit	8841	
Fournisseurs	Autres emprunts	8851	
Effets à payer 8881 Acomptes sur commandes 8891 Autres dettes 8901 Tôtal des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) 0 Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8802 6 Dettes financières 8802 8812 6 Emprunts subordonnés 8822 </td <td>Dettes commerciales</td> <td>8861</td> <td>0</td>	Dettes commerciales	8861	0
Acomptes sur commandes 8891 Autres dettes 9901 Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) 0 Dettes syant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8802 8802 Emprunts subordonnés 8812 8822 Emprunts obligataires non subordonnés 8822 8832 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 8852 Etablissements de crédit 8842 8852 Autres emprunts 8852 8862 Fournisseurs 8862 8862 Fournisseurs 8872 8882 Acomptes sur commandes 8892 8892 Autres dettes 8902 8892 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 Emprunts bobligataires non subordonnés 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 Etablissements de crédit 8843 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 <td< td=""><td>Fournisseurs</td><td>8871</td><td>0</td></td<>	Fournisseurs	8871	0
Autres dettes	Effets à payer	8881	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) 0 Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8802 8802 Emprunts subordonnés 8812 8822 Emprunts obligataires non subordonnés 8822 8822 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 8842 Etablissements de crédit 8842 8842 Autres emprunts 8852 8862 Dettes commerciales 8862 8872 Effets à payer 8862 8892 Acomptes sur commandes 8892 8892 Autres dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes dettes ayant plus de 5 ans à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8823 Emprunts subordonnés 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 Etablissements de crédit 8843 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs <td>Acomptes sur commandes</td> <td>8891</td> <td></td>	Acomptes sur commandes	8891	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8802 Emprunts subordonnés 8812 Emprunts obligataires non subordonnés 8822 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 Etablissements de crédit 8842 Autres emprunts 8862 Dettes commerciales 8862 Fournisseurs 8872 Effets à payer 8882 Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres commerciales 8863 9 Fournisseurs 8863 8863 Effets à payer 8883 8883 Acomptes sur commandes 8893 8893 Acutres dettes 8903 8.412	Autres dettes	8901	
Dettes financières 8802 Emprunts subordonnés 8812 Emprunts obligataires non subordonnés 8822 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 Etablissements de crédit 8842 Autres emprunts 8852 Dettes commerciales 8862 Fournisseurs 8872 Effets à payer 8882 Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres commerciales 8863 8863 Fournisseurs 8863 8863 Effets à payer 8883 883 Acomptes sur commandes 8893 88412 Autres dettes 8903	Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	0
Emprunts subordonnés 8812 Emprunts obligataires non subordonnés 8822 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 Etablissements de crédit 8842 Autres emprunts 8852 Dettes commerciales 8862 Fournisseurs 8872 Effets à payer 8882 Acomples sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8843 41.793.177 Autres emprunts 8863 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 8883 Acomptes sur commandes 8893 8893 Autres dettes 8903 8.412	Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Emprunts obligataires non subordonnés	Dettes financières	8802	
Dettes de location-financement et dettes assimilées 8832 Etablissements de crédit 8842 Autres emprunts 8852 Dettes commerciales 8862 Fournisseurs 8872 Effets à payer 8882 Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 41.793.177 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8873 0 Effets à payer 8883 883 Acomptes sur commandes 8893 8893 Autres dettes 8903 8.412	Emprunts subordonnés	8812	
Etablissements de crédit 8842 Autres emprunts 8852 Dettes commerciales 8862 Fournisseurs 8872 Effets à payer 8882 Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 Etablissements de crédit 8843 41.793.177 Autres emprunts 8863 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8873 6 Effets à payer 8883 8883 Acomptes sur commandes 8893 8893 Autres dettes 8903 8.412	Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir Dettes ayant plus de 5 ans à courir Dettes financières Bengrunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et dettes assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Bengrants obligataires non subordonnés Betablissements de serédit Betablisseurs Be	Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Dettes commerciales 8862 Fournisseurs 8872 Effets à payer 8882 Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 41.793.177 Fournisseurs 8863 8863 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 8883 Acomptes sur commandes 8893 8.412	Etablissements de crédit	8842	
Fournisseurs	Autres emprunts	8852	
Effets à payer 8882 Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8912 Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 8833 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8863 8873 Effets à payer 8883 883 Acomptes sur commandes 8893 8893 Autres dettes 8903 8.412	Dettes commerciales	8862	
Acomptes sur commandes 8892 Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 8833 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8873 8883 Effets à payer 8883 8883 Acomptes sur commandes 8893 8.412	Fournisseurs	8872	
Autres dettes 8902 Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 Dettes ayant plus de 5 ans à courir Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 8823 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 8833 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 883 Acomptes sur commandes 8893 8412	Effets à payer	8882	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir Dettes financières Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et dettes assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes 8912 8803 41.793.177 8813 41.793.177 8853 0 8863 Fournisseurs 8873 Effets à payer 8883 Acomptes sur commandes 8893 8412	Acomptes sur commandes	8892	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir 8803 41.793.177 Dettes financières 8813 41.793.177 Emprunts subordonnés 8823 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 0 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 8893 Acomptes sur commandes 8893 8412	Autres dettes	8902	
Dettes financières 8803 41.793.177 Emprunts subordonnés 8813 Emprunts obligataires non subordonnés 8823 Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 Etablissements de crédit 8843 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 8873 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 8893 Acomptes sur commandes 8893 8.412	Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et dettes assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes 8813 41.793.177 8853 0 8863 Faurnisseurs 8873 Effets à payer 8883 Acomptes sur commandes 8893 Autres dettes 8903 8.412	Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et dettes assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes 8823 8833 41.793.177 8853 0 8863 Fournisseurs 8873 8873 8883 Acomptes sur commandes 8883 Autres dettes 8903 8.412	Dettes financières	8803	41.793.177
Dettes de location-financement et dettes assimilées 8833 Etablissements de crédit 8843 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 Fournisseurs 8873 Effets à payer 8883 Acomptes sur commandes 8893 Autres dettes 8903 8.412	Emprunts subordonnés	8813	
Etablissements de crédit 8843 41.793.177 Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 8863 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 8893 Acomptes sur commandes 8893 8903 Autres dettes 8903 8.412	Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Autres emprunts 8853 0 Dettes commerciales 8863 8863 Fournisseurs 8873 8873 Effets à payer 8883 8883 Acomptes sur commandes 8893 8903 Autres dettes 8903 8.412	Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Dettes commerciales 8863 Fournisseurs 8873 Effets à payer 8883 Acomptes sur commandes 8893 Autres dettes 8903 8.412	Etablissements de crédit	8843	41.793.177
Fournisseurs 8873 Effets à payer 8883 Acomptes sur commandes 8893 Autres dettes 8903 8.412	Autres emprunts	8853	0
Effets à payer Acomptes sur commandes Autres dettes 8883 8993 8.412	Dettes commerciales	8863	
Acomptes sur commandes Autres dettes 8893 8903 8.412	Fournisseurs	8873	
Autres dettes 8903 8.412	Effets à payer	8883	
Autres dettes 8903 8.412	Acomptes sur commandes	8893	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir 8913 41.801.589		8903	8.412
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	41.801.589

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
(,		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	554.652
Dettes fiscales estimées		
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	600.609

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492000 Charges à imputer

492100 Accrued Financial charges

Exercice

1.993.074 373.584

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
publics	1740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	32	28
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	29,5	24,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	47.306	39.134
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	4.061.869	3.186.149
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.017.753	828.859
Primes patronales pour assurances extralégales	622	12.033	10.313
Autres frais de personnel	623	1.373.444	1.081.336
Pensions de retraite et de survie	624		

	<u>_</u>	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées	!	9110		
Reprises	!	9111		
Sur créances commerciales				
Actées	!	9112	59.152	47.433
Reprises	!	9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions	!	9115		
Utilisations et reprises	!	9116	1.394	7.125
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	7.879.929	10.417.538
Autres		641/8	471.177	551
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de	la société			
Nombre total à la date de clôture		9096	1	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	2,0	2,1
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	1.366	3.377
Frais pour la société		617	64.142	116.479
	L			4.4/0.0

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	137.871	110.866
Autres	1		
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	249.822	143.500
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres	1		
FRAIS DE CHANGES		752.457	435.438
MOINS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS CIRCULANTS		9.525	273.703
AUTRES FRAIS RELATIFS AUX DETTES		20.543	4.000

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	169.577.630	29.869.303
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	326.433	453.471
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		33
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		452.796
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	326.433	642
Produits financiers non récurrents	(76B)	169.251.197	29.415.832
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	11.552.422	19.902.657
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	151.621.478	7.874.365
Autres produits financiers non récurrents	769	6.077.297	1.638.810
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	213.430.529	38.948.769
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	353.731	981
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	4.532	916
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	349.199	65
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	213.076.799	38.947.788
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	196.177.884	31.749.456
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	16.600.282	7.198.332
Autres charges financières non récurrentes	668	298.633	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	12.592.533
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	13.673.903
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	12.170.837
Suppléments d'impôts estimés	9137	11.089.467
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	1.101.225
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	1.101.225
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	-	
REVENUS DEFINITIVEMENTS TAXES		535.366.477
REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		196.177.884
MOINS-VALUES SUR ACTIONS		16.600.282
PLUS-VALUES REALISEES SUR VENTES D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES NON TAXEES		-146.926.313
REPRISES DE REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISAITONS FINANCIERES		-11.552.422
AUTRES DNA		8.685.294

PLUS-VALUES TAXEES SUR ACTIONS

Exercice
-4.768.590

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9141 9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.478.265	459.750
9146	4.399.549	1.244.891
9147	1.680.063	1.382.721
9148	1.000.000	1.502.721

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

BIEN DE L

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Belgian Growth Fund I		68.365.000
I4B - THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND		50.211.764
European Investment Fund/ETCI		38.407.143
Estari Sustainable Growth Fund		20.000.000
SETEF		19.795.269
Newton Biocapital II		7.030.577
V-Bio Fund 2		6.000.000
Fortino Capital Venture II		5.680.804
OMXE INVEST		5.000.581
Aphea.Bio		5.000.000
NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES		3.750.000
Vives Inter-University Fund		3.600.000
Aboleris Holdco		3.500.000
Industrya Fund		3.096.000
Vesalius Biocapital III S.C.A. SICAR		3.000.000
SEEDER FUND II		2.086.383
Santero Therapeutics		1.725.000
reMYND		1.500.000
Microbial Resource Management Health		1.000.000

N°	0253.445.063			C-cap 6.14
Th	e Faktory Fund			999.896
Re	genero Impact Fund			722.881
Pro	ofinpar Fund			700.000
PA	LAIS DES BEAUX-ARTS			500.000
Ве	Code SRL			330.000
CA	ALYOS			153.125
Int	piose			50.000
ENGA	GEMENTS IMPORTANTS DE CE	SSION D'IMMOBILISATIONS		
Се	ession d'actions Cissoid: montant s	sur "Escrow account"		67.333
MARC	HÉ À TERME			
March	andises achetées (à recevoir)	92	213	
March	andises vendues (à livrer)	92	214	
Devise	es achetées (à recevoir)	92	215	
Devise	es vendues (à livrer)	92	216	
				Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU	
PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
A) ACTIONS DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	8.608.425.403
ACTIONS BELFIUS (VALEUR D'ACHAT)	3.999.944.355
ACTIONS DEXIA (VALEUR D'ACHAT)	3.942.849.897
SFPIM Relaunch (VALEUR D'ACHAT)	500.000.000
A.S.T.R.I.D.	139.622.455
BeLightning	14.997.000
CE+T GROUP	6.000.000
SNCB	4.984.451
Royal Park Investments	27.247
B) CREANCES DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDEFRAL	38.500.000
Aviapartner Belgium	23.500.000
BeLightning	15.000.000
C) DETTES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	442.604.537
PRET SWISSAIR (MONTANTS CONTESTES)	442.604.537
D) GARANTIES RECUES	19.724.731
GARANTIE SPARKI	10.000.000
GARANTIE COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES	6.384.705
DEPOTS DES FONDS NORMANDY HADRONTHERAPY	2.095.257
GARANTIE AIR BELGIUM	1.020.000

N°	0253.445.063				C-cap 6.14
	GARANTIE LOCATIVE (ING)				224.770
E)	GARANTIE POUR COMPTE DES	TIERS			12.333.000
	GARANTIE POUR EP_FUNDO	00			12.333.000
	MES COMPLÉMENTAIRES DE PE EANTS	NSION DE RETRAITE OU DE SURVIE	INSTAURÉS AU PROFIT	DU PER	SONNEL OU DES
Desci	iption succincte				
	ME DE PENSION COMPLEMENT T LES PRIMES SONT REPRISES	AIRE PAR ASSURANCE GROUPE "BUT EN COMPTES DE CHARGES	A ATTEINDRE"		
Mesu	res prises pour en couvrir la cha	rge			
				Code	Exercice
PENS	IONS DONT LE SERVICE INCOM	BE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME			
Monta	ant estimé des engagements rés	ultant de prestations déjà effectuées		9220	
Ва	ases et méthodes de cette estimation	on			
				ſ	Exercice
		ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉI	RIEURS À LA DATE DE	Ī	
CLOT	URE, non pris en compte dans le	e bilan ou le compte de résultats			
				<u>-</u>	Exercice
		ITE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COM	IME ÉMETTEUR D'OPTIC	NS	
DE VE	ENTE OU D'ACHAT				
					Exercice
NATU	RE, OBJECTIF COMMERCIAL ET	CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES	OPÉRATIONS NON	Ī	
		ntages découlant de ces opérations so	oient significatifs et dans	,	
la me		s ou avantages soit nécessaire pour l'			
				L	
					Exercice
AUTR	ES DROITS ET ENGAGEMENTS	HORS BILAN (dont ceux non suscepti	bles d'être quantifiés)	Ī	
		liale Zephyr-Fin, une lettre de confort sort s comptes arrêtés au 31 décembre 2024.			0

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	246.757.391	248.747.391
Participations	(280)	246.757.391	248.747.391
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société			
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	1.827.302.728	1.677.886.673
Participations	9263	1.539.058.731	1.454.101.817
Créances subordonnées	9273	187.450.098	11.000.000
Autres créances	9283	100.793.899	212.784.856
Créances	9293	10.072.194	726.768
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313	10.072.194	726.768
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383	12.333.000	12.333.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403	143.552.033	116.081.166
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	1.079.498.132	990.537.576
Participations	9262	1.076.385.260	967.184.538
Créances subordonnées	9272	2.000.000	17.699.289
Autres créances	9282	1.112.873	5.653.750
Créances	9292	219.629	953.845
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	219.629	953.845
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N° 0253.445.063 C-cap	6.15
---------------------------	------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune info n'a pu être reprise dans cette annexe.

Exercice	
	0

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9502	
9503	655.251
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS	ı
SONT LIÉS)	ı

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

	Codes	Exercice
s		
	0505	00.044
	9505	29.041
	95061	21.642
	95062	
	95063	
1		
	95081	
	95082	
	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0253.445.063		C-cap 6.18.1
----	--------------	--	--------------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidé ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

Biffer la mention inutile.

^{*} Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	0253.445.063
11	0200.440.000

C-cap 6.18.2

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice				
9507	51.815				
95071	21.642				
95072					
95073					
9509					
95091					
95092					
95093					

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0253.445.063		C-cap 6.19
----	--------------	--	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Actif			

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, et reprises pour ce montant au bilan, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilisation et sont, à partir du 1er janvier 2019, pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

constructions: 3 %

- travaux de rénovations: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux

mobilier: 10 %

matériel de bureau: 20 %

- GSM, tablettes et ordinateurs portables : 33%

matériel roulant: 20 %

- aménagement des locaux loués: 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Par ailleurs, les amortissements des immobilisations corporelles acquises avant le taux linéaire ou dégressif suivant :

1er janvier 2019 poursuivent l'application du

- constructions méthode linéaire: 3 %
- travaux de rénovations méthode linéaire: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier méthode dégressive: 2 x 10 %
- matériel de bureau méthode dégressive: 2 x 20 %
- matériel roulant méthode linéaire: 20 %
- aménagement des locaux loués méthode dégressive: 2 x 11 %

Les autres immobilisations corporelles absorbées lors de la fusion de Crédibe concernent la désaffectation d'actifs immobiliers corporels suite à la concession d'un droit d'emphytéose de 99 ans; la plus-value de réévaluation est comptabilisée annuellement en fonction de la valeur actualisée du terrain et de la durée résiduelle du contrat. Le taux d'actualisation étant de 2,5%.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Pour la première fois sur l'exercice 2023, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse se fait, selon une nouvelle méthode de valorisation. La justification et l'impact de ce changement sont détaillés plus loin.

A présent, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier sur l'ensemble de cet exercice (où l'action a également été négociée effectivement) soit 365 jours.

SFPIM traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de SFPIM.
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 10% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de SFPIM, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Toutefois, même si ces deux conditions sont remplies, SFPIM considèrera que la réduction de valeur n'est pas durable si une des conditions suivantes est respectée :

- La valeur des fonds propres publiés (mais pas nécessairement audités si ces derniers ne sont pas disponibles) de la participation est équivalente ou supérieure à celle de la capitalisation boursière.
- Des dividendes sont versés par la participation à SFPIM pour une valeur supérieure ou égale à 50% de la réduction de valeur estimée

RÈGLES D'ÉVALUATION

sur base du mode de calcul décrit ci-dessus.

Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de SFPIM, celle-ci n'adaptera pas l'évaluation en principe, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières »

Conformément à l'article 3.45 de l'AR du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3.46 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 3.45 de l'A.R du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3.46 de l'A.R du 29 avril 2019, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale. Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Passif		

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

Comptes d'ordre

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à SFPIM par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2§3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

Modification des règles d'évaluation des participations cotées

Comme indiqué plus haut, pour la première fois sur l'exercice 2023, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse se fait selon une nouvelle méthode de valorisation.

La décision a été prise par le Conseil d'administration du 13 décembre 2022 sur proposition du management et après avis favorables des Comités d'audit et stratégique. Les Réviseurs ont été associés à la réflexion dès le début.

Les anciennes règles d'évaluation des titres cotés consistaient en la comparaison, à la clôture de l'exercice, de la moyenne du cours boursier (du marché où les titres ont été négociés) des dix derniers jours de l'exercice. Si cette comparaison faisait apparaitre une réduction de valeur durable, elle était comptabilisée. Si cette comparaison fait apparaitre une valeur supérieure à celle reprise dans les livres, elle était comptabilisée seulement si et dans la mesure où elle correspondait à une reprise de réduction de valeur.

La valorisation des titres cotés était donc dépendante de celle du cours de bourse dans les dix derniers jours de l'année seulement (par rapport à une détention tout au long de l'année).

Cette sensibilité du portefeuille à l'évolution de quelques participations pendant seulement 10 jours par an, est apparue comme peu compatible avec le principe de l'image fidèle, particulièrement lorsqu'il est question d'actionnariat long terme ce qui est une caractéristique essentielle de la politique d'investissement de SFPIM (« patient capital »).

Par conséquent, il a été demandé au management de voir comment les règles de valorisation pouvaient être adaptées pour être plus adéquates à des détentions de long terme.

Sur base des anciennes règles, les paramètres suivants avaient été retenus pour définir le caractère durable :

- durée sur laquelle le cours moyen de bourse est calculé ;
- ampleur de la réduction de valeur ;
- caractère structurel (car étalé sur plusieurs années).

Dans le cadre des nouvelles règles, deux paramètres supplémentaires ont été proposés :

- rapport entre le dividende perçu et la réduction de valeur ;
- rapport entre la valeur des fonds propres et la capitalisation boursière.

La nouvelle approche qui est davantage multicritère rend l'exercice de valorisation plus indépendant de la valeur de la participation calculée à un moment précis sur base de son cours de bourse. Selon l'avis des différents comités, cela doit permettre de se rapprocher davantage d'une image fidèle et durable.

Les règles adoptées en décembre 2022 n'ont pris leurs effets qu'à partir de l'exercice social 2023 afin d'éviter de modifier les règles en cours d'année

L'application des anciennes règles de valorisation aux données de l'exercice 2023 auraient fait apparaître une réduction de valeur supplémentaire sur les titres Bpost (-29,7 MEUR) et de Unified Post (-0,7 MEUR) par rapport aux nouvelles règles.

N° 0253.445.063

C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



FROM HERE, FOR ALL OF US, ABOUT TOMORROW

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT

SOCIETE ANONYME D'INTERÊT PUBLIC Avenue Louise 32, boîte 4 1050, Bruxelles

BE 0253,445.063RPM (Bruxelles - Division francophone) TVA BE 0253,445.063

(ci-après « SFPIM » ou la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ACTIONNAIRE

Cher actiomaire,

Nous avons l'honneur, conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations (CSA), de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, ainsi que de vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice social clôturé.

La Société est issue de la fusion par absorption par la Société fédérale d'Investissement (« SFI ») de la Société fédérale de Participations (« SFP »). Cette fusion par absorption a pris effet le 7 novembre 2006, conformément à la loi du 26 août 2006 portant fusion de la SFI et de la SFP (M.B., 30 août 2006) et de ses arrêtés d'execution.

Le capital de la Société s'élève à 7.441.650.256,63 EUR, représenté par 26.308.283 actions.

I. Rapport de gestion : général

1.1, Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société, ainsi que description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le total du bilan s'élève à 9.709,376,922.21 EUR par rapport à 10.077,410.250,87 EUR durant l'exercice social précédent. L'exercice se clôture avec un bénéfice net de 504,038.235,50 EUR par rapport à un bénéfice net de 515,459,763,63 EUR à la fin de l'exercice social précédent.

Dans le cadre d'une gestion dynamique de son portefeuille, SFPIM a profité d'une évolution favorable du cours de BNPP pour un montant de 1.890.039.315 EUR et réaliser une plus-value de 144.902.335,32 EUR. Au niveau du bilan, cette opération aura très significativement influencé à la baisse le poste « immubilisations financières ».

En 2023, SFPIM a également réalisé des investissements de suivi dans Euroclear pour 117,601,320,00 EUR, et dans Fluxys pour 55,334.164,00 EUR. La revue du portefeuille a également conduit à opèrer des réductions de valeur pour un montant total de 196.177,884,04 EUR.

#Smart capital for Relgium, www.sfelseemow

Societé Federale de Participations et et avectifisément

Federale Earticipatio en Investerings Maxischappi

attinum ayad Michigan — thomasting in the

RAPPORT DE GESTION



Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières de SFPIM s'élèvent à 7.716.872.582,48 EUR, soit une diminution de 1.710.034.400,28 EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Les actifs circulants s'élèvent à 1,991,971,907,99 EUR fin 2023, soit une augmentation de 1,341,986,831,39 EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Ils portent principalement sur les autres placements (1.726.148.715.40 EUR) en très nette augmentation (1.722.863.639.74 EUR) et sur les valeurs disponibles (167.769.943,11 EUR) en diminution (-399.186.296.86 EUR).

Etant donné la hausse des taux d'intérêt et le haut niveau de trésorerie, suite à la vente des parts au sein de BNPP, une gestion de trésorerie active a été mise en place. En conséquence, des placements sont l'aits auprès de l'Agence de la Dette afin de maximiser le rendement de la trésorerie. Cela explique le montant élevé des autres placements et le faible niveau des valeurs disponibles.

Les créances à long terme (12.233.816.21 EUR) portent sur des sociétés en portefeuille. Elles ont augmenté de 1.122.883.12 EUR.

Les créances à court terme (66.806.156.23 EUR) sont en augmentation de 37.124,245,66 EUR ce qui s'explique essentiellement par une augmentation des impôts à récupérer, des factures émises à l'attention de l'Etat dans le cadre d'une mission de conseil (Phoenix) et le remboursement annuel des intérêts de l'emprint par Brussels Airport Company.

L'exercice 2023 se solde par un bénéfice net de 504.038.235,50 EUR, comparé à 515.459.763.63 EUR à la fin de l'exercice social précèdent, soit une lègère baisse de 2,2%.

Les produits de l'exercice 2023 représentent 777.264.150,77 EUR (contre 590.323.618.74 EUR en 2022), soit une augmentation de 186.940.532,03 EUR par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Produits financiers :

Les produits financiers ont augmente de +179.635.146,74 EUR pour être portés à 758.641.625,24 EUR. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des dividendes perçus en 2023 de +13.103.209,99 EUR pour les porter à 536.927.840,32 EUR, dont :
 - BNP Paribas: 376,541,217 EUR (+22,206,277 EUR par rapport à 2022)
 Euroclear: 46,980,087 EUR (-15,980,750 EUR par rapport à 2022)
 - Ageas: 36,298,878 EUR (-15,124,533 EUR par rapport à 2022)
 - Ethias : 34,199.982 EUR (~950.000 EUR par rapport à 2022)
- L'augmentation des produits des actifs circulants perçus en 2023 de ±31.626.412.40
 EUR pour les porter à 33.380.391.50 EUR dont 32.521.669,21 EUR d'intérêts perçus sur les placements de la trésorerie auprès de l'Agence de la Dette.
- La réalisation de plus-values sur les cessions d'actions pour +143.747.112.41 EUR pour les porter à 151.621.477,87 EUR en 2023, provenant quasi exclusivement de la vente d'actions BNPP (144.902.335,32 EUR).
- La diminution des reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières de -8.350.234,23 EUR en 2023 pour les porter à 11.552.422.47 EUR.

RAPPORT DE GESTION



Produits d'exploitation .

Les produits d'exploitation représentent 18.622.525.53 EUR soit une augmentation de +7.305.385,29 EUR par rapport à l'année précédente, en raison principalement du produit lié à une mission de conseil à l'État (Phoenix) pour un montant de +7.718.621,61 EUR.

Les charges de l'exercice 2023 représentent 273.225.915.27 EUR (contre 74.863.855,11 EUR en 2022) soit une augmentation de 198.362.060,16 EUR par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

Charges financières :

Les charges financières ont augmenté de 184,232,757,01 EUR pour être portées à 226,189,918,66 EUR. Celles-ci sont principalement composées des réductions de valeur des immobilisations financières (196,177,884,04 EUR) enregistrées principalement sur les sociétés suivantes :

Ageas: 114.149.342.61 EUR

Eschercloud holding: 10.898.941,00 EUR

Inbiose: 9.191,520,00 EUR

Kebony A.S.: 6.368.718,66 EUR.

A côté des réductions de valeur, des moins-values sur réalisation d'actifs ont également été comptabilisées pour 16.600.281,54 EUR sur les sociétés suivantes :

Biocartis Group : 8.192.245,57 EUR
 China Belgium Mirror Fund : 6.816,099,51 EUR

Nanocyl 1,591,936,46 EUR

- Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation représentent 33.342.238,73 EUR fin 2023, contre 28.219.843,33 EUR fin 2022. Elles sont principalement composees des services et biens divers (17.962.531,31 EUR): de la taxe annuelle sur les comptes litres (7.828.051,75 EUR) et des rémunérations (6.465.099,29 EUR).

Pour rappel, la taxe annuelle sur les comptes fitres à fortement augmenté en 2022 suite à l'apport sur son bilan de la participation dans BNP Paribas que SFPIM détenait en mission déléguée auparavant.

Impôts:

L'exercice se clôture avec un impôt de 13.693.757,88 EUR en augmentation de 9.006,907,75 EUR ou 192,2% par rapport à la fin de l'exercice social précédent,

1.2. Affectation du résultat

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation présentent donc un hénéfice de l'exercice 2023 de 504.038.235.50 EUR; compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice social précédent de 1.272.363.420.81 EUR, le bénéfice à affecter est de 1.776.401.656,31 EUR que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Réserve légale : 25.201.911,78 EUR ; Rémunération du capital : 134.488,384,73 EUR ; - Bénéfice à reporter : 1.616.711,359,80 EUR

WWW.SEPILEPIM.BE

RAPPORT DE GESTION



1,3. Détermination des principaux facteurs de risques

Nous établissons, ci-dessous, un aperen des principaux risques auxquels se trouve exposée SFPIM sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure l'inancière.

1.3.1 Actions furidiques contre SAirGroup (Sabena) et diverses sociétés du groupe

SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPIM: 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre);
- État belge: 640,748,000 actions: Zephyr-Fin: 895,323,084 actions.

Le capital total de la Sabena était représenté par 5.426.200.508 actions.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la faillite de la Sabena, SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin ont introduit une action civile devant les juridictions belges, contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupé – en ce compris Swissair International Finance III (« SIF III »). Cette action civile est toujours en cours.

La Cour d'appel de Bruxelles a rendu le 27 janvier 2011 un arrêt déclarant non fondées certaines demandes formées par SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin visant à mettre en cause la responsabilité civile de SAirGroup et de SAirLines. Pour le surplus, la cour a réservé à statuer sur les autres demandes, en raison de l'existence d'une instruction pénale et en application de la règle « le pénal tient le civil en état

Les trois parties précitées se sont pourvues en cassation. Par son arrêt prononcé le 4 décembre 2014, la Cour de cassation a rejeté leurs pourvois. Par conséquent, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles en date du 27 janvier 2011 est devenu définitif en ce qui concerne les demandes qu'il avait tranchées.

La cause reviendra ultérieurement devant la Cour d'appel de Bruxelles, qui aura alors à se prononcer sur les demandes laissées en suspens, et notamment la demande formulée par SIF III relative au remboursement d'un prêt d'un montant en principal de 100 millions EUR et des intérêts y afférents. SAirGroup a accordé ce prêt à SFPIM (à l'époque SFI), agissant en mission déléguée en 1995. SFPIM demande toutefois aujourd'hui l'extinction de cette créance.

A ce stade, à la suite d'une plainte, de SAirGroup et de SAirLines, un dossier pénal est toujours en cours, le dossier 2004/082 (désormais référence 2019/109), qui a été ouvert du chef d'infractions liées à l'état de faillite et d'abus de biens sociaux. Il semblerait que scule la Sabena (en tant que société en faillite) ait été mise en cause dans le cadre de cette instruction et aucun élément dans le dossier ne semble a priori susceptible de constituer une charge à l'encontre de l'État belge, de SFPIM ou de sa filiale Zephyr-Fin.

La procédure civile pourra reprendre lorsque cette procédure pénale sera terminée.

1.3.2 Action juridique relative au sauvetage de Fortis

SFPIM a été aménée à acquérir, dans le cadre du sauvetage du Groupe Fortis (désormais Ageas), fin septembre et début octobre 2008, les actions de Fortis Banque SA/NV en vue de son adossement à BNP Paribae.

Dans ce cadre, SFPIM a agi en mission déléguée.

N° 0253.445.063

C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Nombre d'actions en justice ont été introduites à l'époque, spécialement contre Ageas, qui ont pour l'essentiel ptis fin à l'égard d'Ageas à la suite d'une transaction soumise à la Cour d'appel d'Amsterdam et approuvée par cette dernière.

Une action a aussi été introduite début 2009 par divers actionnaires minoritaires contre SFPIM et BNP Paribas, ainsi que d'autres parties, dont Ageas, à l'égard de laquelle ces actionnaires minoritaires se sont désistés dans le cadre de la transaction précitée.

Aucune demande concrète n'était plus formulée contre SFPIM dans ce dossier et l'affaire avait en outre été suspendue en 2016 en attendant l'issue d'une procédure pénale, qui s'est finalement terminée en 2020.

Dans des conclusions déposées en 2021 par les actionnaires minoritaires, et sans qu'il n'y ait eu par ailleurs d'éléments nouveaux, ceux-ci ont entendu diriger aussi leurs demandes contre SFPIM – agissant en mission déléguée – et ont requis que celle-ci soit condamnée, selon les cas aux côtés de BNP Paribas ou seule, à payer certains montants au profit d'Ageas et à verser aux actionnaires minoritaires, à titre de dommage matériel et moral, une indemnité évaluée à 30 EUR par action détenue (après regroupement, intervenu en 2012, de dix (10) actions Fortis en une (1) action Ageas).

Les actionnaires minoritaires om toutefois à nouveau modifié et/ou abandonné certaines de leurs demandes dans des conclusions déposées en janvier 2023, pour (i) requérir, désormais sur le fondement d'une nullité pour contrariété à l'ordre public de la cession des actions de Fortis Banque SA/NV le 5 octobre 2008, la condamnation solidaire de BNP Paribas et de SFPIM à une restitution par équivalent au profit d'Ageas d'un montant total de 8.385.608.141 EUR et (ii) requérir la condamnation de BNP Paribas et SFPIM solidairement ou in solidaire avec sur demandeurs 30 EUR à titre de dommage matériel et moral évalue es aequo et bono par action détenue (après regroupement précité).

SEPIM s'oppose bien évidemment à ces demandes.

L'affaire devrait en principe être plaidée devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles en septembre et octobre 2024.

1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société et événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Depuis le début de l'année, l'entreprise Bpost est soumise à une incertitude en ce qui concerne la part de distribution des journaux qui lui reviendra depuis le changement des règles décidées par le gouvernement. L'adaptation de l'organisation, de ses coûts et de ses revenus, suite à cette évolution, est encore incertaine. La participation sera suivie avec attention durant l'année 2024.

1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été exercée et n'est prévue en matière de recherche et de développement.

1.6. Existence de succursales

La Société n'a aucune succursale.

1.7. Utilisation d'instruments financiers

La société n'a pas eu recours à des instruments financiers en 2023.

N° | 0253.445.063 | C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



1.8. Conflit d'intérêts

Au cours de l'exercice social 2023, aucune décision du Conseil d'administration n'a donné lieu à l'application de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

En application de l'article 3ter, §2 de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement et de la disposition 38 de la charte de gouvernance d'entreprise, les conflits de fonction suivants ont par ailleurs été déclarés :

- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2023, Messieurs Koenraad Van Loo et Nicolas Pire ont fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « SFPIM-International ».
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 avril 2023, Monsieur Olivier Henin a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Orizio ». Monsieur Olivier Henin a quitté la réunion.
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 juillet 2023, Madame Leen Van den Neste a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Belgian Growth Fund II ».

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 novembre 2023, Monsieur Koen Schoors a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Lineas ».

Dans chacine de ces hypothèses, les administrateurs concernés se sont abstenus de délibérer et de voter sur le point de l'ordre du jour touché par le potentiel conflit de fonction.

On note également que Monsieur Koenraad Van Loo n'a pas participé lors de la réunion du Comité de rémunération du 7 fêvrier 2023, aux délibérations et au vote se rapportant à la réalisation des objectifs et la détermination de pourcentage de sa rémunération variable pour l'année 2022. Le Conseil d'administration a ensuite fait sienne les conclusions du Comité de rémunération.

2. Déclaration de gouvernement d'entreprise

Les désignations des fonctions (collaborateur, administrateur, président, directeur, ...) mentionnées dans la présente déclaration renvoient aux deux sexes. Par souci de lisibilité, la forme masculine est utilisée comme forme neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

2.1. Cadre juridique de la gouvernance de la société et code de référence

La Société est au premier chef, régie par la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement, telle que modifiée de temps à aure, et pour la dernière fois, par une loi du 20 décembre 2023 portant des dispositions financières diverses (« Loi de 1962 »), ainsi que par un contrat de gestion conclu avec l'État et par ses statuts.

Le premier contrat de gestion conclu entre l'État et la Société est entré en vigueur le 17 juillet 2018 conformément à l'arrêté royal du 19 juillet 2018 approuvant le premier contrat de gestion entre l'État et la Société fédérale de Participations et d'Investissement. Celui-ci a été amendé par un avenant du 20 septembre 2021, approuvé par arrêté royal du 4 octobre 2021.

La dernière version des statuts de la Société a été adoptée le 21 février 2022

6

N° | 0253.445.063 | C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



En tant que société anonyme d'intérêt public, la Société est en outre régie par le Code des sociétés et des associations, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les textes qui précèdent.

Les pratiques de gouvernance de la Société s'établissent également conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance suivies par les entreprises cotées (Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020), selon la méthode « comply or explain ».

Ce faisant, la Société respecte, en la matière, les recommandations les plus récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE (2015), Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques, Édition 2015, Editions OCDE, Paris), ainsi que l'article 39.3 de son contrat de gestion.

2.2. Structure de l'actionnuriat

Les actions de la Société ont la forme nominative. Au 31 décembre 2023, le capital de la Société était représenté par 26,308,283 actions, toutes détenues par l'État belge.

2.3. Conseil d'administration et comités

La Société est administrée par un Conseil d'administration et un Comité exécutif. Le Conseil d'administration de la Société a constitué quatre comités consultatifs spécialisés : un Comité d'audit, un Comité de rémunération, un Comité stratégique et un Comité d'investissement écologique.

Par arrêté royal du 25 juin 2023, le Gouvernement fédéral a désigné deux nouveaux membres du Conseil d'administration. Ces désignations sont entrées en vigueur le 16 août 2023.

Aucun changement n'est intervenu au niveau de la composition du Comité exécutif.

2.3.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de douze administrateurs dont une présidente, un administrateur délégué, deux vice-présidents et deux administratrices indépendantes

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration se composait comme suit:

Laurence Bovy Présidente Koenraad Van Loo Administrateur délègué Olivier Henin Vice-président Koen Schoors Vice-président Nathalic Ombelets Administratrice Lieve Schuermans Administratrice Caroline Goddeeris Administratrice Pierre Harkay Administrateur Dieter Berckvens Administrateur Nicolas Pire Administrateur

Isabelle Callens Administratrice indépendante Leen Van den Neste Administratrice indépendante

Seul l'administrateur délégué est membre exécutif du Conseil d'administration. Les onze autres administrateurs sont des administrateurs non-exécutifs.

Une mission spéciale est attachée à la fonction de président du conseil d'administration, sur la base de l'article 3bis, §12 de la Loi de 1962 portant sur la représentation de la Société, aux côtés de

7

RAPPORT DE GESTION



l'administrateur délégué dans le cadre de ses relations externes, aux différents stades de la préparation et de la mise en œuvre des investissements.

Les administrateurs, en ce compris la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégue sont nommés par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, à l'exception des deux administratrices indépendantes qui sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury constitué par le Roi, qui est composé de personnalités éminentes issues de la communauté des affaires ou académique. Les administratrices indépendantes répondent aux critères d'indépendance énoncés à l'article 3bis, \$2 de la Loi de 1962.

Le Conseil d'administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Sociéte, à l'exception de ceux que la législation ou les statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'administration de

- définir les orientations de la politique générale de la Société,
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou operationnelle.
- superviser la gestion opérationnelle de la société par le Comité exécutif, et
- agir en toutes autres matières réservées au Couseil d'administration par la loi.

2.3.2. Administrateur délégué et Comité exécutif

Le Comité exécutif a été constitué conformément à l'article 3bis §16 de la Loi de 1962. Le Comité exécutif comprend l'administrateur délégué et trois autres membres désignés par le Conseil d'administration pour un terme de six ans, renouvelable, et qui peuvent être révoqués par le Conseil d'administration. L'administrateur délégué préside le Comité exécutif.

Au 31 décembre 2023, le Comité exécutif se composait comme suit :

Koenraad Van Loo Administrateur délégué, président du comité
Michaël Vanloubbeeck Directeur finance et administration
Tom Feys Directeur investissements
Céline Vaessen Directrice investissements

Le Comité exécutif est responsable de la gestion journalière et opérationnelle de SFPIM et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration. L'étendue de la gestion journalière est définie par le Conseil d'administration. Elle a été définie pour la première fois par une décision du 9 mars 2021 publiée aux Annexes du Moniteur Belge du 7 mai 2021, sous les numéros 0055139 et 0055140.

2.3.3 Comité stratégique

Le Comité stratégique a été constitué conformément à l'article 3bis, §15 de la Loi de 1962. Le comité stratégique est composé de quarre membres : la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué, Le comité stratégique est présidé par la présidente du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, le Comité stratégique se composait comme suit :

Laurence Bovy Presidente
Koenraad Van Loo Administrateur délègué
Olivier Henin Vice-président
Koen Schoors Vice-président

N° 0253.445.063

C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Le Comité stratégique a pour mission d'assister et de conseiller le Conseil d'administration dans les matières de politique et de stratégie générales de la Société, ainsi que sur des questions importantes relatives au développement stratégique de la Société.

Il revoit et formule des recommandations à propos des transactions, investissements et projets proposés par le Comité exécutif au regard des objectifs stratégiques de SFPIM et supervise leur réalisation.

2.3.4. Comité d'audit

Le Comité d'audit a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité d'audit est composé de quatre membres, dont une administratrice indépendante, nommés par le Conseil d'administratrion en son sein, en fonction de leur compétence et de leur expérience en matière financière. Le Comité d'audit est présidé par l'administratrice indépendante.

Au 31 décembre 2023, le Comité d'audit se composait comme suit :

Leen Van den Neste Administratrice indépendante, présidente du comité

Lieve Schuemnans Administratrice Nicolas Pire Administrateur Pierre Harkay Administrateur

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le cadre

- du processus d'élaboration de l'information financière.
- de l'intégrité et du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que des états financiers intermédiaires,
- des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société,
- du suivi des travaux d'audit financier et opérationnel via l'audit interne et le commissaire, et
- de la surveillance du respect par la Société des exigences légales et réglementaires.

23.5 Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité de rémunérations est composé de quatre membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont deux sont administratrices indépendantes.

Au 31 décembre 2023, le Comité de rémunération se composait comme suit :

Isabelle Callens Administratrice indépendante, présidente du comité-

Caroline Goddeeris Administratrice

Leen Van den Neste Administratrice indépendante Laurence Bovy Présidente du Conseil

Le Comité de rémunération est chargé, à la demande du Conseil d'administration ou d'initiative, de transmettre des propositions de décision, avis et recommandations au Conseil d'administration relatives aux avantages pécuniaires, directs ou indirects, immédiats ou reportés, en ce compris le régime de pension, de retraite et de survie, qui concernent les administrateurs, en ce compris l'administrateur délègué, et les membres du Comité exécutif, et plus généralement, sur les questions de nomination et de rémunération des administrateurs, de l'administrateur délègué et des autres membres du Comité exécutif.

En qualité d'observateur jusqu'au 24 janvier 2024.

N° | 0253.445.063 | C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Le réglement d'ordre intérieur du Comité de rémunération prévoit qu'il est également chargé de veiller, au moins une fois par au, à la tenne et la mise à jour de la liste des mandataires représentant les intérêts de la Société dans les sociétés du portefeuille de la Société. Le Comité de rémunération fait régulièrement rapport au Conseil d'administration à ces sujets.

2.3.6. Camité d'investissement écologique

Le Comité d'investissement écologique a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962 et à l'article 2 de l'article royal du 15 janvier 2023 confiant à SFPIM une mission au sens de l'article 2 §3 de la Loi de 1962. Le Comité d'investissement écologique est composé de sept membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont l'administrateur délégué.

Au 31 décembre 2023, le Comité d'investissement écologique se composait comme suit :

Pierre Harkay Administrateur, co-président du comité Koen Schoors Vice-président, co-président du comité

Koenraad Van Loo Administrateur délégué Nathalie Ombelets Administratrice Nicolas Pire Administrateur

Isabelle Calleus Administratrice indépendante Leen Van den Neste Administratrice indépendante

Le comité d'investissement écologique a pour mission l'examen de toute demande d'investissement dans des sociétes qui contribuent à la transition écologique dans le cadre de la mission déléguée confice par l'Arrêté Royal du 15 janvier 2023. Il formule des avis circonstanciés sur la conformité de l'investissement envisagé au regard des critères visés à l'article 1, § 2 de l'Arrêté Royal du 15 janvier 2023.

2.3.7 Evaluation régulière

Le Conseil d'administration évalue régulièrement l'efficacité, le bon fonctionnement et la composition des organes et comités et les améliorations qui pourraient être apportées.

Afin d'améliorer la qualité et l'objectivité de ces évaluations, la Société a recours périodiquement à une agence professionnelle externe, qui formule des recommandations visant à optimaliser l'organisation et l'efficacité des organes et des comités de la Société. Les organes et comités veillent au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations sous la responsabilité des présidents du Conseil d'administration et des comités consultatifs spécialisés.

2.4. Contrôle

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans les comptes annuels est confié à un commissaire nommé par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Au 31 décembre 2023, le commissaire de la société était Mazars Réviseurs d'entreprise SC SCRL (dont le siège est sis à Avenue du Bouleyard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode et dont le numéro d'entreprise est le 428.837.889), représenté par Monsieur Sébastien Schueremans.

SEPIM est également soumise à la tutelle administrative exercée à l'intervention de deux commissaires du gouvernement conformément à l'article 1st, §2 de la Loi de 1962. Ceux-ci peuvent s'opposer à l'exécution de toute mesure qui serait contraire soit aux lois et arrêtés, aux statuts ou au contrait de gestion, soit aux objectifs prioritaires de la politique financière de l'État belge.

L'un des commissaires du gouvernement est proposé par le ministre des Finances, l'autre est proposé par le ministre des Affaires économiques. Ils sont tous les deux nommés par arrêté royal.

10

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Les commissaires du gouvernement sont Monsieur Eddy Peeters et Monsieur Raphaël Jehotte.

SFPIM a par ailleurs institué une fonction d'audit interne, qui est une fonction indépendante et permanenté conçue pour améliorer, par le biais de missions d'audits financier et opérationnel, la performance et la gouvernance de la société. Afin de garantir l'indépendance et améliorer la qualité de l'audit interne, la fonction d'audit interne est confiée à des consultants externes. L'auditeur interne de SFPIM est KPMG Advisory BV (dont le siège est sis à Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem et dont le numéro d'entreprise est le (439,819,279).

Enfin, SFPIM est également soumise au contrôle de la Cour des comptes en vertu de l'article 5, § 3 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes. La Cour des comptes procède annuellement à un audit financier et de la gestion de la Société.

2.5. Charte de gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté une charte de gouvernance d'entreprise, laquelle inclut les réglements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des comités consultatifs spécialisés. Elle a été amendée pour la dernière fois le 20 février 2024. Elle est disponible sur le site internet de la Société (https://sfpim.be).

Le Conseil d'administration regramme et adapte la charte de gouvernance d'entreprise en fonction des bésoins et de l'évolution des activités de la Société en respectant les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à SFPIM, ainsi que les régles et conditions spéciales arrêtées dans le contrat de gestion entre l'État belge et SFPIM.

2.6. Déragation au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (« Code 2020 »)

Les principales derogations au Code 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

- De manière générale, les grands traits du modèle de gouvernance de la Société sont déterminés par la Loi de 1962, notamment son caractère moniste. Toute modification à apporter aux règles qui régissent l'exercice ou le contrôle de la gestion de la Société doit donc s'inscrire dans le cadre de la Loi de 1962, Certaines modifications ne peuvent parfois être adoptées par l'Assemblée générale, que moyennant une modification législative préalable.
- Les administrateurs, en ce compris l'administrateur délègué, sont nommés et révoqués par le Roi par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Ils ne sont pas nommés, ni révoqués, par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, lui-même assisté par le comité de rémunération. Les administratrices indépendantes sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury indépendant constitué par le Roi.
- La composition du Conseil d'administration, des comités spécialisés et du Comité exécutif est largement organisée par la Loi de 1962. Le Code 2020 recommande la présence d'au moins trois administrateurs indépendants. La Loi de 1962 prévoit à ce jour que le Conseil d'administration compte deux administrateurs indépendants.
- Le Code 2020 recommande que la durée du mandat d'administrateur n'excède pas quatre années. Les administrateurs de la Société sont nommés pour un terme renouvelable de six aus maximum.
- Le Code 2020 recommande que la rémunération des managers exécutifs comprenne une partie fixe et une partie variable et que la partie variable soit fiée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société. C'est le cas pour l'administrateur délégué. Mais la rémunération

WWW.SEPILEPIN.BE

N° | 0253.445.063 | C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



des membres du Comité exécutif, autres que l'administrateur délégué, ne comprend à ce jour pas de partie variable liée à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

 Le Code 2020 recommande que les administrateurs non exécutifs reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme d'actions. Ce n'est pas le cas en l'espèce. Toutes les actions de la Société sont aux mains de l'État fédéral.

2.7. Politique de diversité

La Société, en tant que société d'intérêt public, se veut exemplaire en matière de diversité. Elle s'efforce de créer une culture de mixité et d'inclusion à tous les échelons de son organisation.

Conformément à l'article 3bis de la Loi du 1962, au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société sont de sexe différent de celui des autres membres. En 2023, le Conseil d'administration comptait six femmes sur douze et trois des quatre comités consultatifs étaient présidés par une femme.

La composition du Conseil d'administration de la Société est en outre fixée de façon à rassembler suffisamment de profils complémentaires et variés en termes d'âge, de sexe, de parcours académique, d'expérience professionnelle et d'équilibre linguistique. L'objectif est de limiter au maximum le risque de pensée unique et de contribuer à la richesse des débats.

Convancue que la collaboration, les efforts collectifs et les talents complémentaires des hommes et des femmes permettront aux institutions financières de tirer le meilleur parti d'une intelligence collective précieuse, la Société a par ailleurs adhéré en 2018 à la charte « Diversité des genres en finances ». Elle s'est ainsi engagée à soutenir la progression des femmes vers des postes de direction dans le secteur financier. Elle s'engage par ailleurs à contribuer aux objectifs fixés par la Belgian Venture Capital & Private Equity Association dans sa charte pour l'égalité des genres (www.bva.be/endes/gender-equality-charter/).

En cohérence avec son adhésion à cette charie, un quart des membres du comité exécutif est de sexe différent de celui des autres membres. Trois femmes sont également chargées de la coordination des trois services dit d'appui (HR, Finance et Legal).

De façon plus genérale, le personnel de la Société se compose d'un large panel de profils. Les activités de la Société requièrent une variété de talents, de métiers et de fonctions, laquelle contribue à des interventions financières judicieuses fondées sur des appréciations globales et multidisciplinaires.

La Société poursuit dans cette optique une politique de ressources humaines inclusive, basée sur les talents. Elle attache une grande importance à la diversité et à l'égalité des chances de tous ses employés quels que soient leur genre, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur pays d'origine, leur origine sociale, leurs moyens financiers, leur handicap, ...

Elle propose pour tous des opportunités de développement personnel et professionnel gratifiantes à tous les niveaux de l'entreprise. Elle est souciouse d'offrir un environnement de travail épanouissant, sécurisé et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs et demande à chacun de traiter les personnes avec lesquelles il travaille avec respect et dignité.

La diversité constitue un élément important d'une saine gouvernance que la Société prometit aussi au travers de ses participations et investissements. La Société valorise ainsi la mixité au sein de toutes les sociétés de son portefeuille.

RAPPORT DE GESTION



2.8. Rapport de rémunération (EUR)

			SFPIM	- Conseil d	administra	tion et comi	tės specialis	es			
	Conseil d'adminis	tradon	Comité st	ratégique	Comité rémunéra	tion	Comité d'	audit	Comité de transition éc		
	Montant brut (f)	Taux de présence	Montant brut (6)	Tanx de présence	Montant brui (€)	Taux de présence	Montani brut (£)	Taux de présence	Montant brut (£)	Taux de présence	Total
Laurence Bovy Présidente	Ü	100%	0	100%	.0.	50%	N/A	N/A	N/A	N/A	
Koenraad Van Loo Administrateur délégué	-0	1,002%	0	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	,
Koen Schoors Vice-president	16733	70%	9,600	89%	NEA	N/A	N/A	N/A	Ú	83%	26.33
Olivier Henri Vice-président	16.733	100%	10.800	100%	N/A	N/A	N/A	NA	N/A	N/A	27.53
Lieve Schuermans Administratrice	11.155	L00%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.800	75%	N/A	N/A	13.95
Renaat Herckmoes? Administrateur	7,417	66%	N/A	N/A	1,200	100%	N/A	NA	NA	N/A	8,63
Nicolas Pire Administrateur	11.155	90%	N/A	'N/A	NA	N/A	2.400	87,5%	ij	6750	13.55
Pierre Harkay Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	100%	11.15
Nathalie Ombelets Administratrice	11.155	90%	NA	N/A	NA	NA	N/A	-N/A	0	67%	11.15
Ariel Gonzalez [†] Administrateur	7,437	33%	N/A	N/A.	7,43						
Isabelle Callens Administratrice indépendante	11,155	.80%	N/A	N/A	800	100%	N/A	N/A	0	83%	11.95
Karhleen Van den Neste Administratrice independante	41.155	100%	N/A	NA	800	100%	4.200	100%	o.	17%	16.15
Dieter Berckvens ⁴ Administrateur	3.718	1000%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	N/A	3,71
Caroline Goddeeris* Administratrice	3.718	75%	N/A	N/A	WA	NA	N/A	N/A	N3A	N/A	3,71

Rémunération Comité exécutif					
	Fixe	Variable	Total		
Koenraad Van Loo	257,561	28,651	286.212		
Michael Vanloubbeeck	205,585				
Céline Vaessen	185.122				
Tom Feys	182,924				

13:

² Jusqu'au 16 noût 2023 ³ Jusqu'au 16 noût 2023 ³ A partir du 16 noût 2023 ⁵ A partir du 16 noût 2023

N° 0253.445.063

C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Rémund	ration d'Administrateur au se	in d'une fi	liale/participation	
Nicolas Pire	Administrateur au d'administration de International		The second secon	

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administrateur. En 2023, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 95.048,28 EUR. L'administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société, de l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette dont les avantages en nature représentent 4.415,88 EUR.

Dans les montants repris ci-dessus sont inclus les avantages en nature liés aux véhicule, smartphone, tablette, ordinateurs portables dont bénéficient des membres du Comité Exécutif. Les montants concernant ces avantages en nature s'élèvent respectivement à 3,315,08 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, à 2,155,25 EUR pour Madame Vaessen et à 4,672,77 EUR pour Monsieur Feys. En outre, ils bénéficient chacun d'une assurance groupe pour un montant de 63,983,70 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, 26,788,86 EUR pour Madame Vaessen et 52,515,00 EUR pour Monsieur Feys pour l'année 2023.

Pour l'année 2023, la présidente a renoncé à percevoir toutes rémunérations fixes et aux jetons de présence à percevoir en sa qualité de présidente, d'administratrice et de membre de comités spécialisés, ainsi qu'aux avantages en nature attachés à la fonction de présidente.

3. Informations en matière de durabilité

La Société considére que la prise en compte des questions sociétales et de gouvernance contribue de manière importante au progrés économique. La volonté de SFPIM d'intégrer des préoccupations sociétales à ses activités se traduit par des actions tant au niveau de son activité d'investissement et de gestion de participations, qu'au niveau de sa propre organisation.

Le 14 décembre 2021, le Conseil d'administration a adopté une charte de responsabilité sociétale. Elle est disponible sur le site internet de la Société (https://stpim.be). Une évaluation de cette charte a été réalisée au cours de l'année 2023 et mênera à l'adoption d'une version actualisée en 2024.

SFPIM, un investisseur socialement responsable

La Société entend favoriser, au travers de ses participations et investissements, le développement d'une économie durable en Belgique. C'est pourquoi elle privilégie les interventions en faveur d'entreprises qui se soucient de cette thématique et encourage les entreprises dans lesquelles elle détient des participations à adopter et renforcer leurs pratiques responsables.

Cette volonté se traduit par des actions à divers niveaux,

Les interventions financières font suite à un projet qui est analysé par rapport à des criteres à la fois financiers et sociétaux, l'objectif étant de rechercher un équilibre entre performances financières et sociétales et de prioritiser les investissements responsables. La durabilité est un facteur clé dans l'appréciation d'une opportunité d'investissement.

Par critères sociétaux, on entend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG »), tels que la promotion de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources naturelles, les retombées pour l'emploi, l'attention portée à l'éthique, les rémunérations des dirigeants et la promotion de la diversité.

RAPPORT DE GESTION



Ces critères ont été récemment redéfinis et augmentés en s'inspirant notamment du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ils ont été agrègés dans un questionnaire ESG digitalisé.

Lors de l'examen des opportunités d'investissement, les gestionnaires d'investissement établissent le profil ESG de chaque entreprise selon le questionnaire ESG. Si certains risques en matière de durabilité sont identifiés, cette évaluation peut donner lieu à l'établissement de lignes directrices à suivre ou d'un plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée de l'investissement.

La manière dont la dimension sociétale est prise en compte par les entreprises du portefeuille guide ensuite les décisions de SFPIM en rapport avec la gestion de ses investissements.

Annuellement, une évaluation des performances non-financières des entreprises du portefeuille sera réalisée, au départ du questionnaire ESG. À nouveau, si certains risques en matière de durabilité sont identifiés, cette évaluation peut donner lieu à l'établissement de lignes directrices à suivre ou d'un plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée de l'investissement.

Si le niveau de maturité ESG de l'entreprise stagne, voire régresse, SFPIM peut envisager de réduire son exposition ou, en dernier recours, de désinvestir. Il n'y a cependant aucun automatisme. SFPIM privilègie toujours le dialogue constructif pour tenter de modifier les pratiques des entreprises et améliorer leur performance à long terme. L'objectif est d'aider les entreprises du portefeuille à rendre leurs activités plus durables.

SFPIM coordonne régulièrement sa voix avec celles d'autres investisseurs.

À partir de 2024, SEPIM publicra annuellement un rapport sur les performances non-financières des sociétés de son portefeuille dans son rapport annuel.

La Société à également fait des investissements à impact, l'un des grands axes de sa stratégie pour 2020-2025. Au-delà de l'investissement socialement responsable, la Société réserve donc une partie de ses investissements à des entreprises spécifiquement dédiées au développement de solutions qui visent à générer des impacts environnementaux et sociaux positifs. Les piliers 'transport & mobility' et 'energy & urilities' visent également à répondre aux défis de notre société.

L'Accord du Gouvernement du 30 septembre 2020 prévoit en outre de charger la Société, en mission déléguée, de la conception et de la mise en place d'un ou plusieurs outils d'investissement focalisés notamment sur la transition durable de l'économie belge et la lutte contre les changements climatiques.

Dans ce contexte, deux outils ont vu le jour.

D'une part, en 2021, SFPIM a constitué et financé, pour le compte du Gouvernement, une filiale spécialement dédiée aux investissements dans des projets de relance, dénommée Relaunch for the Future.

D'autre part, SFPIM a été chargée fin 2022, d'investir pour le compte du Gouvernement dans des sociétés ayant des activités contribuant à la transition écologique au départ d'une enveloppe spécialement dédiée par le Gouvernement à ce thème. C'est dans ce contexte que le Comité d'investissement écologique a été mis en place. La Charte d'investissement de cette enveloppe dédiée à la transition écologique est disponible sur le site internet de SFPIM.

En adhérant à la « charte relative à l'exercice d'une fonction d'administrateur dans une société dans laquelle la Société fédérale de Participations et d'Investissement détient une participation», les administrateurs qui veillent à la représentation de ses intérêts au sein des entreprises de son portefeuille se sont également engagés à favoriser dans toute la mesure du possible, le développement de hauts standards en matière de travail, d'éthique, d'environnement et de bonne gouvernance.

15

RAPPORT DE GESTION



Une attention particulière est en outre portée à la prévention des risques liès aux investissements dans des paradis fiscaux.

SFPIM une entreprise socialement responsable

Dans le même temps, la Société cherche à améliorer ses propres comportements. En 2023, elle à continué à faire vivre les valeurs fondamentales qu'elle défend, par l'intermédiaire de ses administrateurs et collaborateurs auxquels il est demandé d'agir quotidiennement en conformité avec les principes de son code d'éthique et de déontologie, son règlement en matière de transactions sur instruments financiers, ainsi que sa charte de gouvernance. Il est également renvoyé à la section spécifique du présent rapport quant à la politique de diversité.

SFPIM encourage également tous ses collaborateurs à privilégier en permanence la piste du recyclage, et l'urilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Elle proment par ailleurs des pratiques de mobilité durable avec une politique automobile intégralement électrifiée depuis le 30 juin 2023, et l'instauration d'un budget mobilité.

Entin. SFPIM échange et collabore régulièrement avec différentes administrations ou instances publiques au niveau régional, national et européen en vue de définir une stratégie durable pour les finances et les investissements de la Belgique.

SFPIM a par ailleurs contribué à la création d'un institut belge pour l'impact (Impact Finance Belgium) et au lancement de la première Impact Week belge. L'objectif est de sensibiliser les acteurs du monde économique, financier et politique au financement à impact sociétal.

Elle est aussi membre de l'association belge des acteurs en private equity & venture capital, actifs en Belgique, et contribue dans ce cadre aux travaux et à l'échange de bonnes pratiques en matière d'ESG.

Pour plus d'informations au sujet des sociétés du portefeuille de la Société, il est renvoyé aux rapports des entreprises elles-mêmes. Le contenu concret à donner à la Corporate Social Responsibility est propre à chaque entreprise en fonction de la nature et la localisation de ses activités.

4. Rapport sur les paiements aux gouvernements

SFPIM a réalisé des paiements pour un montant de 419.449,055,55 EUR à l'État belge en 2023. Le détail de ces paiements est repris ci-dessous :

	Montant - EUR
Dividende de l'exercice 2022 de la SFPI verse en 2023	
- SFPT	31 968 710.26
Dividende reverse à l'Itan dans le codre des missions déléguées	
- Rolfus	380 472 657.55
Copital de prêt reversé à l'Etta dans le cadre des missions déléguées	
- Acapartnes	1 500 000,00
Intérêts reversés à l'Utat dans le cadre des missions déleguees	
AviaParmer	1.558 758,45
Rémunération du Commissaire du gouvernement	
Commissaire du gonvernement SFP1	0.943,69
Total	415 460 069,95

RAPPORT DE GESTION



5. Rémunérations supplémentaires aux émoluments du mandat de commissaire

Dans le cadre du projet de centralisation. SFPIM a octroyé 21,642,38 EUR de rémunération supplémentaire aux émoluments du mandat de commissaire à la société Mazars Réviseur d'Entreprises SCRL, ayant son siège Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0428.837.889, réprésentée par Monsieur Sébastien Schueremans.

Nous restons, bien évidemment, à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire:

Nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver dans leur ensemble les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et d'affecter les résultats de la manière proposée dans le présent rapport. Nous lui proposons également d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire pour les actes accomplis dans le cadre de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social susmentionné.

Fair à Bruxelles, le 12 mars 2024.	
Koenraad Van Loo Administrateur-délègué	Laurence Bovy Présidente

RAPPORT DES COMMISSAIRES

mazars

Manhattan Office Tower Avenue du Boulevard 21 bte 8 1210 Bruxelles Belgique Tél: +32 (0)2 779 02 02 www.mazars.be

FPIM-SFPI SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES



FPIM-SFPI SA

Numero d'entreprise BE 0253,445,063

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de FPIM-SFPI SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FPIM-SFPI SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 17 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle legal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exércice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.709,376.922 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 504.039:236 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidele du patrimoine et de la situation financiere de la Société àu 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au réferentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants el appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport du Commissairo Elimpios 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES



FPIM-SFPI SA

Numero d'entreprise: BE 0253 445 063

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société a poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives a la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-oi proviennent de fraudes ou resultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilite future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration à mené ou mênera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuite d'exploitation sont décrîtes di-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons hotre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la faisitication, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropnées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère resonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant lournies par ce demier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence nu non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursulvre son exploitation. Si nous

Rapport du Commissaire Exercise 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES



FPIM-SFPI SA

Numero d'entreprise: BE 0253 445 063

concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les élèments probants recuelllis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

 nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du réspect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-di concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalle significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3.12. § ler, B° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du confenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Nous tenons à mettre en évidence que pour l'établissement du blan social et des données relatives aux efforts de formations, la Société se base sur les données du secrétarial social et des bureaux intérimaires.

Rapport du Commissaire Elimpice 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES



FPIM-SFPI SA

Numero d'entreprise: BE 0253:445.063

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1er, 5", 7" et 9" du Code des sociétés et des associations

Tous les documents à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 5°, 7° et 9° du Codé des sociétés et des associations reprennent – tant au niveau de la forma qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle lègal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles aven le contrôle tégal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Les comptes de droits et engagements hors bilan ne sont pas utilisés par la Société. L'exhaustivité
 et l'evaluation des engagements hors bilan s'appulent sur la confirmation de la direction et de tiers
 en la matière. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, et à l'exception de ce qui
 précède, la comptabilité est tenue conformement aux dispositions légales et réglementaires
 applicables en Belgique.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en mattére de délais de convocation et de remise au commissaire et aux autonnaires des documents requis pour l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de dévision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 19 mars 2024

MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL Commissaire Représentée par

Sebastlen SCHUEREMANS Réviseur d'Entreprisés

Rapport du Commissaire Elimpice 2023

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Rapport sur les paiements aux gouvernements

는 사용에 해결하는 경험에 가장하는 경험에 있는 경험에 있는 경험에 가장하는 것이 되었다. 이 기업 경험 기업 기업 기업을 하는 경험을 하는 경험을 하는 것이다. 설립	Montant - EUR
Dividende de l'exercice 2022 de la SFPI versé en 2023	
- SFPI	31.968.710,26
Dividende reversé à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- Belfius	380.422.657,55
Capital de prêt reversés à l'Etat dans le cade des missions délguées	
- AviaPartner	1.500.000,00
Intérêts reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- AviaPartner	1,558,758,45
Rémunération du Commissaire du gouvernement	
- Commissaire du gouvernement SFPI	9,943,69
Total	415,460,069,95

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

325

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice
Nombre moyen de travailleurs
Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées
Temps plein
Temps partiel
Total
Frais de personnel
Temps plein
Temps partiel
Total
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	24,9	16,6	8,3
1002	5,8	1,0	4,8
1003	29,5	17,4	12,1
1011	40.270	26.999	13.271
1012	7.036	1.265	5.771
1013	47.306	28.264	19.042
1021	5.723.811	4.252.543	1.471.269
1022	741.288	0	741.288
1023	6.465.099	4.252.543	2.212.557
1033	15.018	9.827	5.191

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	24,6	13,6	11,0
1013	39.134	22.104	17.030
1023	5.106.657	2.792.163	2.314.494
1033	14.792	8.688	6.104

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				picin
Nombre de travailleurs	105	27	5	31,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	27	5	31,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	18	1	18,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3,0
de niveau universitaire	1203	15	1	15,8
Femmes	121	9	4	12,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	1	1,9
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3,0
de niveau universitaire	1213	5	3	7,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	17	4	20,3
Employés	134	10	1	10,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées Nombre d'heures effectivement prestées Frais pour la société

Codes	1. Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de la société
150	0,5	1,5
151	370	996
152	10.487	53.655

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
205	6		6,0
210	6		6.0
211	0		6,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

société comme indépendants

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
é				
	305	1	1	1,5
	310	1	1	1,5
	311			
	312			
	313			
	340		1	0,5
	341			
	342	1		1,0
	343			
	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	9	5811	6
Nombre d'heures de formation suivies	5802	274	5812	148
Coût net pour la société	5803	31.814	5813	15.913
dont coût brut directement lié aux formations	58031	29.644	58131	14.552
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	2.170	58132	1.361
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour la société	5821 5822 5823		5831 5832 5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Nr. 0253.445.063 C-cap 11

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rapport de rémunération (EUR)

	Conseil d*administration		Comité stratégique		Comité de rémunération		Comité d'audit		Comité de Fonds de transition écologique		
	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Total
Laurence Bovy Présidente	0	100%	0	100%	0	50%	N/A	N/A	N/A	N/A	0
Koenraad Van Loo Administrateur délégué	0	100%	0	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	5
Koen Schoors Vice-président	16.733	70%	9.600	89%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	83%	26.333
Olivier Henin Vice-président	16.733	100%	10.800	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	27.533
Lieve Schuermans Administratrice	11.155	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.800	75%	N/A	N/A	13.955
Renaat Berckmoes ¹ Administrateur	7.437	66%	N/A	N/A	1.200	100%	N/A	N/A	N/A:	N/A	8.637
Nicolas Pire Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	2,400	87,5%	0	67%	13.555
Pierre Harkay Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	100%	11.155
Nathalic Ombelets Administratrice	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	11.155
Ariel Gonzalez ² Administrateur	7,437	33%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7.437
Isabelle Callens Administratrice indépendante	11.155	80%	N/A	N/A	800	100%	N/A	N/A	0	83%	11.955
Kathleen Van den Neste Administratrice indépendante	11.155	100%	N/A	N/A	800	100%	4.200	100%	0	17%	16.155
Dieter Berekvens ³ Administrateur	3.718	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3.718
Caroline Goddeeris ⁴ Administratrice	3.718	75%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3.718

Jusqu'au 16 août 2023
 Jusqu'au 16 août 2023
 A partir du 16 août 2023
 A partir du 16 août 2023
 A partir du 16 août 2023

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération Comité exécutif					
	Fixe	Variable	Total		
Koenraad Van Loo	257.561	28,651	286.212		
Michaël Vanloubbeeck	205,585				
Céline Vaessen	185.122	9			
Tom Feys	182.924				

Rémuné	ration d'Administrateur a	u sei	n d'une fil	liale/participation	
Nicolas Pire	Administrateur d'administration International		Conseil SFPIM-	2.500	

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. En 2023, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 95.048,28 EUR. L'administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société, de l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette dont les avantages en nature représentent 4.415,88 EUR.

Dans les montants repris ci-dessus sont inclus les avantages en nature liés aux véhicule, smartphone, tablette, ordinateurs portables dont bénéficient des membres du Comité Exécutif. Les montants concernant ces avantages en nature s'élèvent respectivement à 3.315,08 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, à 2.155,25 EUR pour Madame Vaessen et à 4.672,77 EUR pour Monsieur Feys, En outre, ils bénéficient chacun d'une assurance groupe pour un montant de 63.983,70 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, 26.788,86 EUR pour Madame Vaessen et 52.515,00 EUR pour Monsieur Feys pour l'année 2023.

Pour l'année 2023, la présidente a renoncé à percevoir toutes rémunérations fixes et aux jetons de présence à percevoir en sa qualité de présidente, d'administratrice et de membre de comités spécialisés, ainsi qu'aux avantages en nature attachés à la fonction de présidente.